

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods

Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Canton de Berne

Autorités cantonales

Hôtellerie et restauration

Heures de fermeture le 31 juillet et le 1^{er} août 2025

Pendant les nuits du 31 juillet au 1^{er} août 2025 et du 1^{er} au 2 août 2025, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts jusqu'à 3h30 au plus tard.

Conformément à l'article 13 LHR (RSB 935.11), aucune autorisation complémentaire de dépassement d'horaire n'est requise.

D'ores et déjà, nous remercions les clients et les acteurs de l'hôtellerie et de la restauration à ne pas troubler le repos du voisinage.

Les préfètes : S. Niederhauser, R. Stebler, F. Steck



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Consultation des dossiers d'enquête publique pendant la période estivale

Les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés :

- Durant nos horaires d'ouvertures au guichet de la gestion du territoire
- Sur le portail : www.portal.ebau.apps.be.ch
- Sur rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture

Horaires d'ouverture de l'administration communale du 7 juillet au 8 août 2025 :

	Matin	Après-midi
Lundi – Mardi – Jeudi	8h30 – 11h30	Fermé
Mercredi vendredi	Fermé	Fermé

Municipalité de La Neuveville - information importante

COMPORTEMENT A ADOPTER AVANT LA CANICULE

Les périodes de chaleur sont en règle générale prévisibles. Il faut donc, quand les températures sont en hausse, tenir compte des prévisions météorologiques et des informations véhiculées par les médias. Renseignez-vous également à la pharmacie ou auprès de votre médecin sur le comportement à adopter en cas d'exposition à une chaleur intense. Vous pouvez également prendre d'autres mesures préventives :

- Mettre suffisamment d'eau à disposition.
- Se tenir prêt-e à dispenser les premiers secours (par ex. organiser un kit de premiers secours).
- S'informer sur les conséquences d'une exposition à la chaleur.
- Connaître les principales mesures préventives (par ex. vêtements, couvre-chef, ombrage, aspersion).
- Contrôler l'équipement d'un bâtiment (par ex. auvents, stores extérieurs réfléchissants).
- Tenir compte des messages push de l'app de MétéoSuisse.

COMPORTEMENT A ADOPTER PENDANT LA CANICULE

La chaleur peut avoir des effets néfastes sur la santé humaine et, dans certains cas, diminuer les performances mentales et physiques.

La tolérance individuelle à la chaleur dépend entre autres de l'état de santé du moment. Par exemple, les personnes atteintes d'un refroidissement ou souffrant de maladies chroniques supportent nettement moins bien la chaleur. De manière générale, les femmes enceintes, les jeunes enfants, les personnes âgées et les malades sont plus sensibles aux effets des températures élevées.

Parmi les maux typiques dus à la chaleur, on trouve les vertiges, les céphalées, la fatigue, les nausées et les vomissements.

Voici les recommandations d'ordre général sur le comportement à adopter pendant une canicule :

- Se protéger des rayons du soleil (ombre, habits, couvre-chef, lunettes de soleil, crème solaire, etc.) et effectuer les activités de plein air seulement le matin et le soir.
- Eviter les efforts physiques.
- Boire régulièrement et suffisamment (1,5 litre par jour au moins).
- Ne pas consommer d'alcool.
- Dans la mesure du possible, rester au frais et garder sa maison au frais.
- Compenser la perte de sel pendant ou après les activités sportives.
- Adopter une alimentation à base de produits frais et rafraîchissants.
- Profiter du refroidissement nocturne : aération intensive des bâtiments.
- Se tenir informé-e à travers les médias et les bulletins météorologiques.
- Tenir compte des messages push de l'app de MétéoSuisse.
- Prendre contact avec son entourage (voisinage compris) qui entre dans la catégorie à risque. S'assurer que tout le monde se porte bien et suit les recommandations existantes (mettre l'accent sur les personnes âgées seules, atteintes de maladies chroniques).
- Les consignes des autorités doivent impérativement être suivies.

COMPORTEMENT A ADOPTER APRES UNE CANICULE

Une canicule peut causer des dégâts, par exemple dans l'agriculture (dessiccation du sol, fissuration, dommages causés aux cultures, etc.). En outre, les canicules comme celles de 2003 ou de 2015 peuvent entraîner des décès.

Après une canicule, il est conseillé de se ménager et de ne pas vouloir atteindre tout de suite des performances sportives de haut niveau. Le corps a besoin d'un certain temps pour se réadapter.

Renseignez-vous également à la pharmacie ou auprès de votre médecin sur les mesures préventives, afin d'être bien préparé-e en cas de nouvelle canicule.

Il est possible que le danger d'incendie de forêt persiste.

Un lien disponible sur notre site Internet vous permet d'accéder à l'infolettre cantonale qui dispose d'informations détaillées : La santé en période de canicule

(sinon copier le lien : [https://www.gsi.be.ch/fr/start/themen/gesund-heitsfoerderung-und-praevention/gesund-heit-und-hitze.html](https://www.gsi.be.ch/fr/start/themen/gesundheit/gesundheitsfoerderung-und-praevention/gesund-heit-und-hitze.html))

Nous vous souhaitons un bel été !

Votre Administration Communale

Municipalité de La Neuveville

Communications du 11 juillet 2025

NOUVELLE PROCEDURE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS DE COMBUSTION A L'HUILE EXTRA-LEGERE ET AU GAZ D'UNE PUISSANCE CALORIFIQUE MAXIMALE D'UN MEGAWATT

À compter du 1^{er} août 2025, le contrôle des installations de combustion à l'huile extra-légère et au gaz d'une puissance calorifique maximale d'un mégawatt sera libéralisé. Les tâches qui incombent actuellement aux communes dans ce domaine disparaîtront en grande partie ou seront reprises par le canton.

Les contrôles des installations de combustion ne seront plus effectués par un contrôleur ou une contrôlease mandant/e par les autorités. Dès le 1^{er} août 2025, ce sont les propriétaires des installations qui devront eux-mêmes effectuer le contrôle officiel de leurs installations à la fréquence prescrite dans la loi. Pour cela, que propriétaire fera appel à une entreprise disposant d'une concession du canton (Office de l'environnement et de l'énergie, OEE). L'entreprise mandatée procédera ainsi uniquement aux mesures requises. Toutes les autres tâches d'exécution relèveront désormais de l'OEE. Cet office déterminera examinera les résultats des données qui lui seront transmises et ordonnera d'éventuelles mesures d'assainissement.

Étant donné que l'exécution des contrôles des installations de combustion à l'huile extra-légère et au gaz d'une puissance calorifique maximale d'un mégawatt relèvera (elle aussi) de la compétence de l'OEE, les communes n'auront en principe plus de tâche à assumer dans le domaine du contrôle des installations de combustion à compter du 1^{er} août 2025. En conséquence, les communes ne pourront plus percevoir d'émoluments pour le contrôle des installations de combustion. C'est pourquoi le Conseil municipal a dû abroger l'Ordonnance communale sur le tarif des émoluments pour le contrôle des installations de combustion. Prochainement, une adaptation du Règlement concernant les émoluments sera proposée au Conseil général. Dans cette foulée, le Conseil municipal a également résilié pour la fin du mois de juillet 2025 la convention conclue avec Blatter Ramonage Sàrl, jusqu'ici contrôleur officiel des installations de combustion.

L'exécution des tâches déléguées aux communes en vertu de l'article 10, alinéa 1, lettre c et de l'article 8, alinéa 3 de la loi sur la protection de l'air (LPAir) n'est en revanche pas concernée. En tant qu'autorités directrices pour les procédures d'octroi de permis de construire et de police des constructions, les communes doivent continuer de veiller à ce que les prescriptions sur la protection de l'air soient prises en compte. Les nouvelles installations (demande de permis de construire déposée après le 1^{er} juin 2018) non conformes à la législation feront toujours l'objet d'une procédure de police des constructions (lorsque les installations de combustion alimentées au bois ne sont pas équipées d'un accumulateur de chaleur p. ex.).

Nous invitons et remercions les propriétaires à se conformer aux nouvelles dispositions légales et à s'approcher eux-mêmes d'une entreprise spécialisée compétente pour le contrôle de leur/s installation/s de combustion.

HORAIRE SPECIAL DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL EN PERIODE ESTIVALE

Du lundi 7 juillet 2025 au vendredi 8 août 2025, les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement les lundis matin, mardis matin et jeudis matin de 8h30

à 11h30. Des rendez-vous peuvent être fixés par téléphone ou par courriel durant l'horaire estival susmentionné. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 11 août 2025 à 8h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le service de piquet du service de l'énergie au N° 032 752 10 99. Le Conseil municipal a tenu sa dernière séance le 23 juin 2025 et reprendra ses travaux le 11 août 2025 puis le 18 août 2025 et ensuite, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent :

- Place de la Liberté, installé sur un support, devant le bâtiment de la Mairie, côté nord ;
- Place de la Gare 3, installé sur un support, devant l'entrée du Centre des Epancheurs ;
- Chemin de la Plage 10, contre la station de pompage sur la façade sud, côté est. En face du mur du Restaurant de la Plage ;
- Chemin de St-Joux 22, à l'intérieur du bâtiment du Restaurant O'Le, sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.
- Route du Vignoble 21, placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.
- Rue des Mornets 25, placé sur le mur nord de la station de couplage.
- Schafisweg 39 à Chavannes, placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.



Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, appuyez sur « Push to Call », un/une opérateur/trice du 144 indique les directives à suivre, étape par étape. Les défibrillateurs sont directement reliés à un centre d'appels d'urgences 24/24 et 7j/7. Des panneaux en français, en allemand et en anglais avec les instructions d'utilisation sont placés à côté de chaque appareil.

À NOTER ! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier antivol mis sous alarme.

Le Conseil Municipal

Municipalité de La Neuveville

La voiture Mobility revient à La Neuveville – Disponible dès le 11 juillet 2025

Besoin d'un véhicule pour quelques heures ou quelques jours, sans les contraintes de la propriété ?

Bonne nouvelle : dès le vendredi 11 juillet 2025, une voiture Mobility sera à nouveau disponible

à la gare de La Neuveville – juste à côté du nouveau parking à vélos !

Ce véhicule pratique et confortable (catégorie Economy, boîte automatique) est prêt à vous accompagner pour tous vos déplacements, qu'ils soient privés, professionnels, de loisirs ou de dernière minute.

Pourquoi choisir Mobility ?

- Liberté totale : réservez quand vous voulez, en ligne ou via l'app
- Zéro souci : pas d'assurance à gérer, pas d'entretien, pas de place de parc à chercher
- Économique : vous payez uniquement ce que vous utilisez
- Écologique : une voiture partagée, c'est moins de voitures sur nos routes

Des formules pour tous les besoins

Que vous rouliez rarement ou souvent, il y a une offre pour vous :

- mobilityEASY : idéal pour une utilisation occasionnelle, sans abonnement mensuel
- mobilityPLUS ou mobilityMEMBER : pour les utilisateurs réguliers, avec des tarifs avantageux

Envie de voir comment ça fonctionne ?

Une courte vidéo vous explique tout en quelques clics !

Infos, inscription et réservations sur :

www.mobility.ch

Le Service des finances

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 18 juin 2025, tenue dès 19h 30. au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Anton Gutmann

Procès-verbal : M^{me} Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. A. Gutmann, président, UDC : ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse ainsi que la population présente à cette séance et leur souhaite la bienvenue. Puis, il déclare : « Nous avons de la chance de vivre au bord d'un lac, pas loin du Chasseral dans un espace extraordinaire. Prenons en soin et aménageons-le au mieux pour notre population. Beaucoup de personnes locales s'engagent corps et âme pour notre bien-être, tant musical, corporel que gastronomique. Alors, chers petits hommes gris, ne leur mettez pas trop de bâtons dans les roues. Ce soir, nous allons traiter plusieurs dossiers, dont certains ont déjà une longue histoire. D'autres, si acceptés auront leur effet à court terme. Je vous souhaite de bonnes inspirations et déclare la séance ouverte. Je donne la parole au Chancelier pour procéder à l'appel. »

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2025
3. Demande d'un crédit d'étude de CHF 390'000.- TTC pour développer le projet de requalification de la place de la Gare : décision (C. Ferrier/L. Longo)
4. Communications du Conseil municipal
5. Comptes 2024 (A. Kurth)
- 5.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 395'711.06 pour le fonctionnement et CHF 917'562.40 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'313'273.46
- 5.2 Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 3'653'017.86 dont CHF 2'750'000.- de dépenses à arrêter et CHF 903'017.86 de dépenses liées

5.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2024 présentant un excédent des recettes de CHF 192'748.64

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour le changement de la cuisine du Restaurant Olé (mise aux normes) : décision (A. Kurth)

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'acquisition et la mise en place d'un portail client et d'un CRM pour le SELN : décision (A. Louis)

8. Crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'achat de décorations de Noël – Décompte final : information (A. Louis)

9. Crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC et crédit complémentaire de CHF 72'855.50 TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia – Route du Château 15 – Décompte final : information (A. Louis)

10. Rapport de gestion 2024 : information (L. Longo)

11. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (L. Burkhalter) « Eclairage public à La Neuveville » (A. Louis)

12. Réponse à l'interpellation Les Verts (R. Mamie) « Tarif 2025 de reprise énergie photovoltaïque » (A. Louis)

13. Rapport CM en réponse à la motion PVN (B. Kraus) « Voiture Mobility à La Neuveville » (A. Kurth)

14. Rapport CM en réponse à la motion PSN (J. Moeckli) « Prévention et lutte contre la violence domestique à La Neuveville » (L. Longo)

15. Rapport CM en réponse à la motion PVN (S. Mamie) « Parc à chiens aux alentours de la vieille ville » (C. Ferrier)

16. Rapport CM en réponse au postulat PVN (C. Louis) « Pour des capteurs solaires respectueux du patrimoine en vieille ville » (C. Ferrier)

17. Rapport CM en réponse au postulat PVN (F. Maillat) « Gestion des déchets à St-Joux » (C. Ferrier)

18. Interventions parlementaires et développements

19. Questions simples et traitement

20. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR) : M^{mes} Bargiela Vaz Maria Del Carmen, Bucciarelli Sophie, Känel Céline

MM. Althaus Damien, Gugger Joël, Guillaume Alain, Weber Stéphane

Parti Libéral-Radical (PLR) : M^{mes} Aeschlimann-Blaser Karin, Eusebio Veronica, Gurtner Rebekka, Voumard Alicia

MM. Andrey Charly, Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Kurth Roland, Mueller Daniel, Niederer Julien, Teutsch Fabian

Parti Socialiste Neuvevillois (PSN) : M^{mes} Brazier Caroline, Torres Adele, Wingo Celeste, Wingo Helvetia

Parti Les Verts La Neuveville (Les Verts) : M^{mes} Maillat Fanny, Mamie Sabine, Spart Marjorie, Staub Caroline

MM. Louis Cyprien, Mamie Richard, Voisard Clovis

Union démocratique du centre (UDC) : M^{me} Cosandier Gertrud

Excusé-e-s : M^{me} Krieg Caroline (PLR)

M. Morand Patrick (PLR), Zuberbühler Jean-Claude (Les Verts)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2025

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Demande d'un crédit d'étude de CHF 390'000.- TTC pour développer le projet de requalification de la place de la Gare: décision (C. Ferrier/L. Longo)

Message du Conseil municipal: «Depuis 1999, plusieurs projets ont été développés pour la place de la Gare et la place du Marché, mais aucun n'a permis la réalisation d'un aménagement concret. En 2020, le Conseil municipal a réalisé une planification afin de définir des lignes directrices pour réaliser un projet d'aménagement sur les deux places. Ces lignes directrices ont été matérialisées dans un Masterplan qui traite des questions d'espace public, de construction, de stationnement et de mobilité. Ce document est la base pour développer par la suite un projet d'aménagement. Pour rappel, le Masterplan propose de séparer les places en plusieurs espaces: La place du Marché, aménagée comme place piétonne favorisant la détente et la rencontre et valorisant le patrimoine historique du lieu; La place de la Gare Ouest (entre la gare, la poste, le centre des Épancheurs et le magasin Avec), aménagée en tant qu'interface de transports publics animé, en lien avec les activités commerciales, sociales et culturelles projetées; Le secteur «maisons-jardins», dont fait partie la parcelle 1312, aménagé comme un espace de détente; La place de la Gare Est, où l'ancienne halle aux marchandises et le quai de chargement seraient démolis, de nouveaux bâtiments le long des voies ferrées seraient construits et un cheminement de mobilité douce serait réalisé entre les jardins privés au Nord et les futures constructions au Sud; La rue de la Gare, aménagée en zone de rencontre. Ce Masterplan, s'il était suivi tel quel, propose des lignes directrices ambitieuses qui ne peuvent pas être réalisées en un seul projet. Il propose d'intervenir sur des parcelles publiques, mais aussi sur des parcelles et des bâtiments privés, notamment celles de la Poste et de la Coop. Le Conseil municipal retient du Masterplan les deux zones à aménager: La place du Marché, située devant la Mairie, actuellement occupée par du stationnement, ainsi que la rue de la Gare; La place de la Gare, qui prend en compte la zone entre le centre des Épancheurs et le magasin Avec et qui constitue l'interface entre les trains et les bus. Cet espace comprend également l'ancien hangar CFF, le quai de chargement, le stationnement, ainsi que la parcelle n°1312. Avec le crédit proposé au Conseil général, le Conseil municipal propose, dans un premier temps, de développer le projet de la place de la Gare. Celui-ci permet d'avancer sur cette zone et la vision globale de tout le périmètre est garantie par le Masterplan. Il est essentiel de prendre en considération la zone entre le centre des Épancheurs et le magasin Avec dans le premier projet. En effet, cette place sert d'interface de transport public pour les voyageurs venant en bus du plateau de Diesse, mais aussi de Gléresse depuis la fermeture de la gare, et qui prennent le train. De plus, les quais de bus doivent être mis en conformité selon la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). Depuis l'épidémie de COVID, la construction de locaux de bureaux n'est plus d'actualité. Le projet de la place de la Gare n'intégrera pas la construction des immeubles prévus par le Masterplan. Toutefois, il devra permettre de les construire par la suite. Dans ce contexte, des réaménagements en surface et la mise en place de canalisations s'imposent comme une solution pragmatique, réalisable à court terme et cohérente avec les besoins actuels. Il permettra de valoriser les espaces publics, d'améliorer l'accessibilité pour tous les usagers et de renforcer le rôle central de cette zone comme interface de mobilité. Ce choix permet de progresser concrètement dans la transformation du quartier, tout en gardant la flexibilité nécessaire pour accueillir à terme des développements plus ambitieux, lorsque les conditions économiques et sociales le permettront. Un aménagement de qualité permettra d'obtenir des subventions de la part du Canton. Plusieurs études apportent des informations complémentaires aux données de base qui serviront au développement du projet de la place: Schéma d'offre des transports publics pour la rive nord du lac de Bienne et du Plateau de Diesse après la suppression de la gare de Gléresse (2022); Étude de stationnement sur l'ensemble de la commune (en cours); Plan vélo sur l'ensemble de la commune (en cours); Plan de gestion des déchets (en cours). Le Schéma d'offre des transports publics pour la rive nord du lac de Bienne et du Plateau de Diesse modifie la circulation des bus sur la place de la Gare. Les données

prises en compte pour l'établissement du Masterplan ne sont donc plus exactes et une étude complémentaire est nécessaire. Le processus de projet se base sur la norme SIA 112 «Modèle – Étude et conduite de projet». La première demande de crédit (crédit d'étude) permettra de développer le projet de la place de la Gare et de le déposer à l'enquête publique afin d'obtenir un permis de construire. L'estimation des coûts à +/- 10% permettra de préparer la deuxième demande de crédit pour la réalisation des aménagements. Le projet sera développé par une équipe de mandataires composée d'un architecte paysagiste/urbaniste et d'un ingénieur en génie civil. Au vu du montant estimé pour les études, le mandat est soumis à la Loi fédérale sur les marchés publics et doit faire l'objet d'une mise en concurrence sur invitation. Le choix d'une équipe pluridisciplinaire garantira une qualité architecturale aux futurs aménagements. Notamment en raison du nouveau Schéma d'offre des transports publics pour la rive nord du lac de Bienne et du Plateau de Diesse, les études seront précédées par une analyse de la mobilité sur la place (piétons, vélos, voitures, bus), en complément de celle réalisée lors du Masterplan. Un bureau d'étude spécialisé en transport et mobilité se chargera de cette étude. Un mandat direct lui sera donné. Les études pour le Masterplan ont coûté CHF 150'000.- TTC. Le crédit approuvé par le Conseil général le 20 mars 2019 a permis de concrétiser ledit Masterplan. Le montant du crédit d'étude pour le développement du projet de la place de la Gare est estimé à CHF 390'000.- TTC (voir tableau ci-dessous). Il est calculé selon les règlements SIA 103 et 105 concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et des architectes paysagistes. Les coûts de construction sont, pour l'instant, estimés à CHF 3'460'000.- TTC. Une estimation précise de ces coûts sera réalisée lors du développement du projet et servira de base pour la demande de crédit de construction. Le Service de la gestion du territoire prendra contact avec les services cantonaux qui pourraient éventuellement proposer des subventions pour ce projet de requalification.

Planning prévisionnel:

18 juin 2025

Approbation du crédit d'étude par le CG

Juin – Septembre 2025

Phase de sélection des mandataires

Octobre 2025

Attribution des mandats par le CM

Novembre 2025 – Octobre 2026

Élaboration du projet par les mandataires

Novembre 2026 – Mai 2027

Demande de permis de construire

Octobre 2027

Préavis au corps électoral du crédit de construction par le CG

Novembre 2027

Votation populaire pour le crédit de construction

À partir de janvier 2028

Préparation de l'exécution en vue de la construction des aménagements en 2028 - 2029

Le planning ne prend pas en compte le traitement des oppositions. La Commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 29 avril 2025. La Commission des finances a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 22 mai 2025. Le Conseil municipal a préavisé favorablement ce projet et recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'étude de CHF 390'000.- TTC pour le développement du projet de requalification de la place de la Gare.»

C. Ferrier, conseiller municipal: «Depuis plus de deux décennies, notre commune réfléchit à l'aménagement de la place de la Gare. Plusieurs projets ont vu le jour, mais aucun n'a encore permis de concrétiser une transformation durable de ces espaces stratégiques. En 2020, un pas important a été franchi avec l'élaboration d'un Masterplan, fruit d'une planification rigoureuse, qui définit une vision claire et ambitieuse. Aujourd'hui, nous vous proposons de franchir une nouvelle étape concrète, celle du développement du projet de requalification de la place de la Gare. Cette zone joue un rôle clé dans la mobilité régionale, notamment comme interface entre les bus du Plateau de Diesse et les trains, et elle mérite un

aménagement à la hauteur de son importance. Le crédit d'étude de CHF 390'000.- que nous vous soumettons permettra de lancer les études nécessaires pour déposer une demande de permis de construire. Il s'agit d'un investissement stratégique, qui nous permettra de valoriser l'espace public, d'améliorer l'accessibilité pour tous les usagers, et de poser les bases d'un développement futur plus ambitieux. Ce projet est soutenu par la Commission de la gestion du territoire, la Commission des finances, et bien sûr par le Conseil municipal. Il s'inscrit dans une démarche cohérente, progressive et responsable, qui tient compte des réalités économiques et sociales actuelles, tout en gardant une vision à long terme. Je vous invite donc à soutenir cette demande de crédit d'étude, afin que nous puissions ensemble faire avancer ce projet structurant pour notre Commune. Je donne maintenant la parole à M. F. Aubert pour la présentation plus détaillée du projet et nous répondrons à vos questions après la présentation. Je vous en remercie.»

M. F. Aubert, responsable de l'aménagement du territoire: avant de débiter sa présentation, il en profite pour présenter M. Samuel Halbeisen, chef de projet au service de la gestion du territoire depuis plus d'une année. Il précise que ce dernier développe le projet présenté ce soir ainsi que plusieurs autres projets communaux. Il débute ensuite sa présentation en rappelant qu'une étude de faisabilité a été réalisée en 2019 pour la valorisation de la place du Marché et du secteur de la Gare. Cette étude a été suivie d'une planification directrice réunissant plusieurs experts, aboutissant à l'élaboration d'un Masterplan fixant les lignes directrices pour l'aménagement de ces espaces. Ce Masterplan a déjà été présenté au Conseil général en 2020. Il précise que ce plan sépare les différentes places en plusieurs espaces bien définis. Depuis 2020, plusieurs études complémentaires ont été menées, notamment un schéma d'offre des transports publics pour la rive du lac de Bienne et le Plateau de Diesse, visant à compenser la fermeture de la gare de Gléresse. D'autres études sont en cours: étude de stationnement, plan vélo et plan de gestion des déchets, toutes prises en compte dans le développement du projet. Il détaille ensuite les périmètres d'étude, à savoir dans un premier temps, la place de la Gare et, dans un second temps, la place du Marché et la rue de la Gare. Il précise que la demande de crédit d'étude concerne uniquement la place de la Gare. Le plan de mobilité y sera développé avec une vision globale du secteur. Il conclut par la présentation de l'estimation des coûts et du planning prévisionnel.

M. C. Ferrier, conseiller municipal: remercie M. F. Aubert pour son intervention et indique qu'ils se tiennent à disposition pour répondre aux questions. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Louis, Les Verts: remercie M. Aubert pour sa présentation. Il exprime ses préoccupations quant au processus de consultation, estimant qu'un seul retour du Conseil général avant la votation populaire pourrait s'avérer insuffisant. Il relève que seul le Masterplan, qui constitue une phase préliminaire définissant les objectifs du projet, a été validé jusqu'à présent. Or, avec les années écoulées, certains éléments de ce Masterplan ne semblent plus réalisables. Il estime qu'il serait préférable d'ajouter une étape de consultation, soit par la commission de la gestion du territoire, soit par le Conseil général, une fois les résultats des études en cours disponibles. Ces études sont, selon lui, essentielles pour le développement du projet et méritent un retour politique avant l'étape finale.

M. C. Ferrier, conseiller municipal: il est clair que la commission compétente sera impliquée dans le suivi du projet. Il ajoute qu'il est également évident que le dossier viendra devant le Conseil général avant d'être soumis à la votation populaire.

M. C. Louis, Les Verts: soulève une remarque concernant le découpage du projet en deux étapes. À ses yeux, cette séparation dès maintenant comporte un risque quant à la cohérence

globale entre les deux zones concernées. Il estime qu'il aurait été préférable de maintenir une approche unifiée du projet jusqu'à la phase d'exécution, puis de procéder à une demande de permis par lot.

M. L. Longo, maire: répond qu'il est important de séparer les lots afin de procéder par étapes. Cette approche vise à éviter que le projet ne devienne trop lourd à gérer pour les services communaux, tout en permettant de garantir une cohérence globale entre les différentes zones à plus long terme.

M. C. Ferrier, conseiller municipal: ajoute que la cohérence du projet est assurée par le Masterplan, qui constitue la base de travail. À partir de ce cadre, les développements sont ensuite menés par zone. Il soutient que, si on souhaite avancer de manière efficace, scinder le projet est la meilleure manière de procéder.

M. A. Guillaume, FOR: indique avoir appris que des jeunes étudiants ont formulé de nombreuses idées intéressantes. Il souhaite que leur travail puisse, d'une manière ou d'une autre, être présenté au Conseil général. Cela permettrait de découvrir leurs propositions, de valoriser ces contributions et de nourrir le débat autour du projet.

M. L. Longo, maire: informe que des élèves du Gymnase de Bienne et du Jura bernois ont été invités, ce semestre, à travailler sur le projet de la place de la Gare. Il souligne qu'ils ont eu de nombreuses idées intéressantes, telles que la couverture de l'autoroute ou encore la création d'un bar nommé «Le 7 sur 2 (7 jours/2 ambiances)» en bord de lac, en remplacement de la buvette. Il se réjouit de cette collaboration, qui s'est déroulée sur un peu plus de deux semaines sous sa présence. Il relève la pertinence des questions posées par les élèves, qui ont pu travailler sans contrainte, ce qui leur a permis de faire preuve de créativité. Un petit concours a été organisé pour désigner les trois meilleurs projets, dont les auteurs recevront des bons de La Neuveville. Quelques projets seront présentés au Conseil municipal. Le maire indique également qu'il proposera à l'enseignante de transmettre, dans la mesure du possible, des photos ou des maquettes pour une éventuelle petite exposition à La Neuveville. Il précise toutefois que le secret de l'enseignement empêche pour l'instant une réponse définitive, mais que la question reste ouverte.

M. F. Teutsch, PLR: se pose la question s'il va encore rester de l'argent pour réaménager Chavannes.

M. C. Ferrier, conseiller municipal: précise que le crédit pour le réaménagement de Chavannes existe déjà. Le projet est défini et sa réalisation est prévue.

M. L. Longo, maire, précise que la question du réaménagement de Chavannes est liée au projet de requalification des voies CFF. Il indique que la Commune collabore avec la commune de Ligerz, qui avance lentement dans ce dossier. Il rappelle également qu'il s'agit d'un projet de réaménagement d'envergure.

M. C. Louis, Les Verts: fait part d'une dernière remarque. Il trouve étonnant que la déchetterie ne fasse pas partie du périmètre de la place de la Gare. Selon lui, cet élément devrait être pris en compte dans le cadre du projet.

M. C. Ferrier, conseiller municipal: répond que des réflexions ont eu lieu concernant la gestion des déchets à La Neuveville, notamment sur la possibilité d'introduire des éco points. À ce jour, aucune décision définitive n'a été prise. Des discussions ont eu lieu sur la possibilité de supprimer la déchetterie ou de la maintenir, ainsi que sur son emplacement. À l'heure actuelle, les éléments disponibles laissent penser qu'elle sera maintenue à son emplacement actuel. Il précise que les études de mobilité en cours tiennent compte de la présence de la déchetterie à cet endroit. Une des idées envisagées serait de rendre la route de la Coop, prolongement de la route de l'Église, accessible en double sens pour améliorer l'accès. Cependant, cette option pose des difficultés, car il s'agit d'une route

cantonale, avec des exigences différentes en matière de distances de visibilité. Il conclut en soulignant que toutes ces études visent à améliorer l'accessibilité à la déchetterie et qu'elles incluent également le plan vélo et d'autres éléments liés à la mobilité.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve le crédit d'étude de CHF 390'000.- TTC pour développer le projet de requalification de la place de la Gare.

4. Communications du Conseil municipal

M. L. Longo, maire: «Concernant la gestion des ressources humaines, qui ressortent de la chancellerie municipale, plusieurs d'entre vous auront remarqué la parution de plusieurs offres d'emploi depuis le début de l'année. Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas d'une vague de départs, mais d'un renouvellement normal des effectifs au sein de notre administration. Sur les sept postes publiés, 1 fait suite à une démission, 1 concerne le renouvellement d'un contrat à durée déterminée (CDD) classique, 2 sont liés à la fin de contrats de formation, 2 correspondent à des créations de poste validées par le Conseil général et 1 est dû à un départ à la retraite. Ce renouvellement s'inscrit dans une dynamique de gestion ordinaire des ressources humaines. Le climat de travail est stable et les équipes restent engagées. La Municipalité veille à assurer la continuité des services et à anticiper les besoins pour garantir un fonctionnement efficace de l'administration. Concernant le village sinistré de Blatten, le conseiller national Manfred Bühler a invité les communes du Jura bernois à faire un geste de solidarité en faveur du village de Blatten, durement touché par une catastrophe naturelle il y a quelques semaines. L'initiative propose un soutien symbolique et concret: le versement d'un franc par habitant. Cette action est encadrée et coordonnée au niveau régional par l'Association des communes du Jura bernois. Dans cet esprit de solidarité, le Conseil municipal de La Neuveville a décidé la semaine dernière de participer à cette démarche en versant un franc par habitant de notre commune. Le montant correspondant sera prélevé sur la ligne budgétaire "Catastrophes naturelles" inscrite au budget annuel. Ce soutien s'inscrit dans une volonté commune d'exprimer notre proximité avec les habitants de Blatten dans cette période difficile. Le Pavillon situé dans les hauteurs de La Neuveville, avec sa vue imprenable sur le lac de Bienne, a récemment été repeint avec l'appui de M. Patrice Hirt. Cette intervention, menée par la Commune, vise à redonner de l'éclat à ce lieu emblématique et à en faire un espace convivial et accueillant pour la population. Ce léger investissement contribue à valoriser notre patrimoine local et à entretenir un site apprécié des promeneurs et des habitants. J'en ai fini avec mes communications et passe la parole à M. A. Binggeli.»

M. A. Binggeli, conseiller municipal: «Voici cinq informations que j'ai sélectionnées concernant le département des loisirs. J'ai assisté à de nombreuses assemblées générales de nos sociétés locales, la dernière aura lieu début juillet. Toutes se portent bien et c'est réjouissant. J'ai maintenant aussi un lien direct personnel avec les sociétés. Concernant les trois institutions dites d'importance régionale (la Bibliothèque régionale, le Musée d'Art et d'Histoire, le Café-théâtre), les soumissions pour les demandes de subventions pour la loi cantonale révisée sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) 2028-2031 sont en cours et en discussion au Conseil du Jura bernois. Huit subventions ont été attribuées lors de la dernière séance de la commission des loisirs du 22 mai 2025. Je tiens à informer que nous travaillons à l'élaboration du remplacement des visuels sur les panneaux directionnels de la ville (9 totems en tout). Les premières ébauches sont en train d'arriver et elles seront présentées lors de la prochaine séance de la Commission des loisirs. Dès que la version définitive aura été retenue et avalisée par le Conseil municipal, j'en présenterai les résultats au Conseil général. Le Conseil municipal a accepté d'accueillir le Festival Usinesonore en 2026, pour lequel nous mettrons à disposition la parcelle 1312 (la fameuse friche à côté de La Poste). Le concept final du festival est encore en ébauche. Je suis en contact étroit avec M. Julien Annoni pour en suivre l'évolution. Je rappelle

que le prochain Last Friday aura lieu le vendredi 27 juin 2025.»

M^{me} D. Bloch, conseillère municipale: informe que la Commune a décidé d'entamer une démarche en vue de l'obtention du label "Commune en santé". Cette initiative permet de dresser un état des lieux des actions existantes en matière de santé, de les communiquer, mais aussi d'identifier de nouveaux besoins et de développer des projets de promotion de la santé. La démarche est accompagnée par une fondation active dans toute la Suisse, et plus particulièrement dans le Jura bernois. Elle précise que le maire participera activement à l'élaboration de ce projet.

M. A. Kurth, conseiller municipal: rappelle que le service des finances s'occupe également de la gestion des bâtiments communaux, ainsi que, bien évidemment, du paiement des factures courantes, afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commune. «A ce titre-là, la consommation énergétique de nos infrastructures communales, incluant nos bâtiments, a diminué de 21 % entre 2021 et 2024, notamment grâce à l'éclairage public par LED. La consommation de mazout a, quant à elle, diminué de 14 % sur la même période. Cela est dû au changement des fenêtres, à l'isolation des toits et des combles. La procédure pour obtenir le permis de construire du CAJ (concernant la peinture des façades) devrait nous parvenir à la fin de l'été. Dans le meilleur des cas, nous pourrions envisager le début des travaux à l'automne. La même observation s'applique au toit de la voirie.»

M. C. Ferrier, conseiller municipal: informe que le Conseil municipal a étudié la possibilité d'installer des toilettes sèches à St-Joux. Après analyse, la décision a été prise de ne pas aller dans cette direction et de maintenir la situation actuelle. Le coût de cette solution s'est révélé neuf fois supérieur à celui du dispositif actuel. De plus, il a été jugé peu écologique de faire intervenir la société la plus proche identifiée, basée à Lausanne, pour l'entretien de ces installations. Il annonce également la création d'un groupe de travail pour le Plan d'aménagement local (PAL). Il précise que le dossier avance bien et qu'il faudra encore prévoir certaines dépenses pour le finaliser, mais que des progrès significatifs ont été réalisés depuis le début de l'année. Concernant le plan vélo, il informe que certaines mesures ont déjà été mises en œuvre. Le plan, approuvé par le Conseil municipal, sera présenté prochainement au Conseil général.

M. A. Louis, conseiller municipal: informe que le projet de contracting a été lancé, tout comme le prêt citoyen. Les informations relatives à ce dernier ont été transmises aux citoyennes et citoyens intéressés et les premières personnes se sont déjà manifestées pour y participer. Il signale également que la mise à jour de la base de données du cadastre est en cours. Une version de démonstration du logiciel de dimensionnement du réseau est attendue prochainement et des tests seront réalisés pour évaluer sa pertinence pour les besoins de la Commune. Par ailleurs, le logiciel de maintenance assistée par ordinateur est opérationnel à environ 90 %. Enfin, il indique que 5 % du déploiement du système de smart metering a été réalisé sur le territoire communal. Les premiers tests sont concluants, les données sont correctement transmises au service concerné, ce qui est jugé très positif.

5. Comptes 2024 (A. Kurth)

5.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 395'711.06 pour le fonctionnement et CHF 917'562.40 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'313'273.46

M. A. Kurth, conseiller municipal: «La continuité financière est assurée par le nouveau directeur, M. Antoine Petitjean, et cela dès l'exercice 2024. La Commission scolaire du district nous a présenté les comptes de l'année 2024, et il est remarquable de constater que les charges courantes ont été respectées à la lettre. Je rappelle que l'ensemble des frais est réparti selon une clé de répartition entre les trois communes: Nods, Plateau de Diesse, et

La Neuveville. Tout cela est régit par le règlement d'organisation. Pour information, le coût des enseignants représente 73 % du budget, qui s'élève à CHF 2,5 millions. Si l'on ajoute le coût du personnel, y compris le secrétariat et la conciergerie, on atteint 82 % des coûts. Les CHF 450'000.- restants sont gérés de manière adéquate et respectent le budget d'année en année. Le coût moyen par élève des trois communes s'élève à CHF 11'767.-. Pour nos élèves de La Neuveville, ce coût atteint CHF 12'507.-. La différence s'explique par la clé de répartition. La révision du règlement d'organisation (RO) a été validée par les trois communes puis envoyée à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). L'OACOT nous a retourné le règlement pour quelques ajustements et corrections, et souhaite la création d'un syndicat selon les directives bernoises avec un exécutif et un législatif. Cette solution est une alternative au RO, qui fait débat depuis longtemps. À ce jour, rien n'est décidé, donc la clé de répartition pour l'exercice 2025 reste identique. Affaire à suivre. La Commission des finances préavis favorablement les comptes 2024, à l'unanimité. Je demande l'entrée en matière.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Guillaume, FOR: «Les comptes 2024 de la Communauté scolaire du Collège du district sont clairs. La hausse du nombre d'élèves impacte forcément les charges, qui augmentent de 7 % par rapport à 2023. Elles sont parfaitement en ligne avec le budget, donc bravo au service des finances et à la direction du Collège pour cette bonne maîtrise financière. Au nom du groupe Forum, je vous propose d'accepter ces comptes.»

M^{me} C. Wingo, PSN: «Le Parti socialiste neuvevillois remercie M. D. Honsberger pour la qualité de ce rapport et vous recommande l'approbation de ces comptes.»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 395'711.06 pour le fonctionnement et CHF 917'562.40 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'313'273.46.

5.2. Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 3'653'017.86 dont CHF 2'750'000.- de dépenses à arrêter et CHF 903'017.86 de dépenses liées

M. A. Kurth, conseiller municipal: «Dans ces crédits supplémentaires, deux types de dépenses sont à relever. D'un côté, les dépenses liées pour un montant d'un peu plus de CHF 900'000.- et de l'autre, les dépenses à arrêter pour un montant de CHF 2'750'000.-. La totalité des sommes à arrêter, a été attribuée à différents fonds, principalement pour le Fonds d'amortissement, le Fonds d'entretien de la fortune administrative et financière ainsi qu'aux routes. Les dépenses liées sont principalement utilisées à l'entretien du bâtiment de l'école primaire (fenêtres) et aux traitements des enseignants. Un montant significatif a été dépensé pour l'achat d'énergie et la taxe fédérale d'électricité. Je demande l'entrée en matière.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} F. Maillat, Les Verts: «Le Parti des Verts constate que le budget a bien été respecté puisque, à l'exception de deux postes relatifs à l'entretien des biens communaux, les demandes de crédits supplémentaires concernent des éléments dont on a peu de contrôle et des écritures purement comptables. Le Parti des Verts recommande d'accepter les crédits supplémentaires qui vous sont soumis.»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve les crédits supplémentaires pour un montant de CHF 3'653'017.86 dont CHF 2'750'000.- de dépenses à arrêter et CHF 903'017.86 de dépenses liées.

5.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2024 présentant un excédent des recettes de CHF 192'748.64

M. A. Kurth, conseiller municipal: «Le résultat du compte global de l'exercice 2024, hors attribution et prélèvement, s'élève à environ CHF 1,8 million. Cette amélioration s'explique en grande partie par les impôts sur les revenus et la fortune des personnes physiques et morales, qui ont fortement contribué à l'excellent résultat de 2024. Il faut néanmoins relever que le budget des impôts 2024 a été respecté, mais cette belle embellie découle des modifications des taxations des années précédentes. Hormis les impôts précités, aucun gain extraordinaire n'est à signaler pour l'exercice 2024. En plus de ces éléments, la commune reste clairement dans la trajectoire souhaitée par le Conseil général, à savoir la maîtrise des coûts. Les emprunts ont été diminués de CHF 1,6 million. Cette diminution réduit notre charge d'intérêts, mais il faut aussi reconnaître que cet argent n'a pas été investi comme initialement prévu. La participation à la péréquation financière cantonale s'est élevée à CHF 690'000.- presque inchangé par rapport à 2023. Nous pouvons ainsi considérer que les comptes communaux sont à l'équilibre et l'exercice 2024 se solde sur une note très positive avec un excédent d'un peu plus de CHF 190'000.- pour le compte général. La commission des finances et l'organe de vérification des comptes (FIGEMA) ont donné un préavis favorable aux comptes 2024. Je saisis l'occasion pour remercier la commission des finances pour son dynamisme et son engagement, ainsi que M. Didier Honsberger, et toute son équipe pour la bonne tenue des comptes. Je demande l'entrée en matière.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Burkhalter, PLR: «Au nom du Parti libéral-radical, je tiens à féliciter le responsable financier, la commission des finances et tous les services pour l'excellent bilan de l'exercice 2024. Bien que nos bénéfices aient légèrement diminué par rapport aux prévisions, le résultat global s'est amélioré de CHF 3 millions grâce à une gestion rigoureuse et des décisions judicieuses. Voici quelques faits. Les impôts sur le revenu des personnes et les bénéfices des entreprises ont augmenté de CHF 890'000.- et CHF 765'000.- respectivement. Augmentation des gains immobiliers de CHF 400'000.-. Des économies ont été réalisées dans plusieurs domaines, notamment la sécurité et l'entretien, pour un total de CHF 247'000.-. Ces efforts conjoints nous ont permis de respecter le budget et de renforcer nos fonds pour l'entretien et l'investissement futurs. À cette occasion, le Parti libéral-radical demande au Conseil général d'approuver les comptes communaux 2024. Cela actera notre gestion efficace et soutiendra nos projets futurs. Merci à tous pour votre engagement et votre excellent travail.»

M^{me} F. Maillat, Les Verts: «Le Parti des Verts va être bref et concis. Un budget bien respecté comme le montrent les demandes de crédits supplémentaires, un résultat opérationnel nettement meilleur que prévu comme les deux années précédentes, des recettes bien plus importantes qui permettent à la Commune d'avoir une certaine aisance financière et un faible niveau d'investissement, qui, on l'espère sera plus soutenu dès cette année 2025 et pour les prochaines années. Avec nos remerciements au service des finances pour la bonne tenue des comptes 2024, le Parti des Verts recommande de les approuver.»

M. A. Guillaume, FOR: «Je crois avoir compris que l'illustration en première page représente notre investissement significatif dans l'immeuble de la Couronne de Sonceboz et toutes les institutions qui y logent. Si ce n'est pas cela, je suis volontiers à l'écoute. Le budget 2024 nous prédisait une catastrophe, ou presque, mais on l'a accepté sans se faire trop de soucis, compte tenu de la prudence budgétaire de M. A. Kurth et du service des finances, presque aussi légendaire que celle de M. Stich à l'époque. Il n'y avait effectivement pas de raison de se faire des ulcères, les résultats 2024 le prouvent. Le résultat opérationnel du compte global (je suis à la page 10) de CHF 1,6 million est en ligne avec celui de 2023, mais de CHF 3 millions supérieur au budget. Celui-ci était-il trop pessimiste? En partie, oui, car on voit que les revenus fiscaux sont supérieurs de CHF 2 millions au budget. C'est le cas pour quasiment toutes les communes bernoises, il semble donc que l'administration fiscale cantonale ait été prudente dans ses estimations. Ceci dit, une bonne partie de cette amélioration n'est pas forcément appelée à durer, les résultats des entreprises et les revenus

imposables de leurs dirigeants pouvant fluctuer fortement en cas de mauvaise conjoncture. Le million restant provient pour moitié d'une réévaluation des immeubles, qui par essence ne se produit que rarement. Restent donc environ CHF 600'000.- d'économies et d'améliorations des résultats des services, soit 2 % des charges d'exploitation. J'ai retenu cet élément, ainsi que le commentaire en page 4 mentionnant que tous les services ont respecté leur budget, pour remercier le personnel communal pour son engagement et son attention aux coûts, qui est vraiment appréciée. On est en début de législature, donc je n'achète pas de voix. Je reviens avec un commentaire récurrent, qui est illustré dans le tableau des flux de trésorerie, en page 31. Nous avons un résultat opérationnel de CHF 1,6 million et des investissements pour CHF 465'000.-. Le verre à moitié plein est le remboursement des dettes financières, CHF 1,5 million en 2024, ce qui nous laisse une bonne marge de manœuvre financière. Le verre à moitié vide, c'est le fait que le budget prévoyait des investissements de presque CHF 3 millions. La liste des investissements repoussés figure en page 9. On devrait rattraper le retard d'investissement accumulé et on est en train d'en prendre encore plus! Cela devrait vraiment être un point d'attention et une priorité pour le Conseil municipal. Le rapport est très clair et je n'ai pas de remarque à y faire, ce qui montre le souci d'amélioration continue de ses auteurs. Je remercie le service des finances et M. A. Kurth pour la présentation claire des comptes annuels et pour les explications fournies. Au nom du groupe Forum, je vous propose de les accepter, avec remerciements.»

M^{me} C. Brazier, PSN: indique, au nom du Parti socialiste neuvevillois, qu'elle sera brève. Elle remercie pour la gestion des comptes, souligne que chaque département a pu maintenir son budget, et, pour toutes ces raisons, recommande l'approbation des comptes communaux 2024.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes communaux de l'exercice 2024 présentant un excédent des recettes de CHF 192'748.64.

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour le changement de la cuisine du Restaurant Olé (mise aux normes): décision (A. Kurth)

Message du Conseil municipal: «Le restaurant Olé a connu une évolution significative ces dernières années, s'imposant comme un établissement à part entière avec une fréquentation soutenue et une excellente réputation. Lors d'un contrôle d'hygiène effectué le 24 avril 2024, il a été constaté que la cuisine ne répond plus aux normes en vigueur. En conséquence, le service d'hygiène a exigé sa mise en conformité d'ici la fin de l'année 2024, un délai nous ayant été accordé pour effectuer ces travaux. L'espace restreint disponible pour l'installation d'une cuisine professionnelle impose une optimisation rigoureuse, nécessitant des aménagements sur mesure. Par ailleurs, la dernière rénovation du restaurant, réalisée entre 2007 et 2009, s'était principalement concentrée sur l'infrastructure générale du bâtiment, avec peu d'interventions sur la cuisine elle-même. Nous proposons une rénovation complète de la cuisine, afin d'optimiser son agencement et de garantir sa conformité aux normes en vigueur. Dans cette répartition des coûts: la Commune prendra en charge les éléments fixes de la nouvelle cuisine, le gérant assumera les frais des éléments mobiles. Le projet repose sur une offre soumise par une entreprise suisse spécialisée en cuisines professionnelles, avec laquelle nous avons déjà collaboré avec succès. Bien que l'espace ne nécessite pas de transformations structurelles majeures, des interventions de plusieurs corps de métiers seront requises, notamment pour: le rhabillage de la maçonnerie et du carrelage, les raccordements électriques et sanitaires. Le coût total de cette rénovation s'élève à CHF 150'000.- TTC, soit un montant inférieur à l'enveloppe de CHF 160'000.- prévue dans le plan des investissements. Ce projet sera capitalisé et amorti sur 25 ans, représentant une charge annuelle d'amortissement de CHF 6'000.-. Afin d'équilibrer cet investissement, une hausse du loyer mensuel du restaurant de CHF 500.- est prévue. Lors de sa séance du 22 mai dernier, la commission des finances a préavisé favorablement le projet. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver

ce crédit d'engagement. Cette mise aux normes est essentielle pour assurer la conformité aux réglementations d'hygiène et garantir la sécurité des employés et des clients.»

M. A. Kurth, conseiller municipal: rappelle brièvement le contexte relatif au restaurant de St-Joux. Lors de l'inspection d'avril 2024, il a été constaté que la cuisine ne répondait plus aux normes d'hygiène en vigueur. Une mise en conformité a été exigée d'ici fin 2024. Étant désormais en 2025, une intervention devient impérative. L'espace de la cuisine étant restreint, une solution sur mesure est nécessaire. Il précise que la dernière rénovation, effectuée en 2007, n'avait que très partiellement concerné la cuisine. Le crédit soumis porte sur une rénovation complète de celle-ci. La Commune financera les installations fixes, tandis que le gérant prendra en charge les éléments mobiles, tels que les casseroles et autres équipements. La planification sera confiée à une entreprise suisse spécialisée et plusieurs corps de métier seront sollicités pour les travaux de rhabillage, les raccordements électriques et les installations sanitaires. Le coût total du projet s'élève à CHF 150'000.-, soit légèrement en dessous du budget initialement prévu de CHF 160'000.-. Ce montant sera amorti sur 25 ans, représentant une charge annuelle de CHF 6'000.-. Une augmentation du loyer mensuel est prévue afin de contribuer à l'équilibre financier de l'investissement. M. Kurth indique que la Commission des finances a émis un avis favorable en date du 22 mai 2025. Il conclut en soulignant que cette mise aux normes est essentielle, faute de quoi l'établissement devrait être fermé. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} A. Torres, PSN: au nom du Parti socialiste neuvevillois, exprime son soutien à l'octroi de ce crédit. Elle souligne que l'établissement, idéalement situé, dynamise le site de St-Joux et contribue, par son atmosphère conviviale, à accueillir chaleureusement tant les habitants que les touristes.

M^{me} C. Känel, FOR: au nom du Parti Forum, recommande l'acceptation du crédit destiné à l'installation d'une cuisine professionnelle au restaurant de St-Joux. Elle adresse également ses remerciements anticipés au restaurant Olè pour ses futures propositions culinaires.

M. C. Andrey, PLR: au nom du Parti libéral radical, exprime son soutien à la demande de crédit de CHF 150'000.- pour la rénovation de la cuisine du restaurant Olè. Il rappelle que l'inspection de 2024 a mis en évidence le non-respect des normes en vigueur, rendant la mise en conformité indispensable. Il souligne que le projet est bien planifié, financièrement raisonnable et qu'il inclut une participation du gérant par une hausse de loyer. La charge annuelle pour la Commune demeure modeste et la commission des finances a émis un préavis favorable. Pour le Parti libéral-radical, il s'agit d'un investissement nécessaire, garant de la sécurité et de la continuité d'un service apprécié. Il invite donc les membres du Conseil général à soutenir ce crédit.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour le changement de la cuisine du Restaurant Olè (mise aux normes).

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'acquisition et la mise en place d'un portail client et d'un CRM pour le SELN: décision (A. Louis)

Message du Conseil municipal: «Lors de sa séance du 14 octobre 2024, le Conseil municipal a décidé d'acquiescer et d'implémenter un portail client ainsi qu'un CRM (gestion de la relation client), en collaboration avec la SACEN SA dans le cadre d'appels d'offres groupés. La mise en place de ce portail est indispensable pour répondre aux exigences légales imposées par la Confédération. L'acquisition d'un portail client et d'un CRM commun entre les partenaires de la Charte présente plusieurs avantages

significatifs: Optimisation et harmonisation des processus pour une gestion plus efficace, Mobilisation du personnel des partenaires majeurs (Delémont, Saint-Imier, Tramelan, Moutier et La Neuveville), sous mandat rémunéré, afin de soutenir l'ensemble des membres, Uniformisation des pratiques entre les partenaires pour renforcer la cohérence entre les membres de la Charte, L'acquisition de ce portail et de ce CRM, ainsi que leur mise en place, sont déjà intégrées dans le plan d'investissement financier 2025 et 2026. Ce plan, élaboré en concertation avec l'administrateur des finances, prévoit un budget de CHF 120'000.- TTC. La commission de l'énergie a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 10 avril 2025. La commission des finances a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 22 mai 2025. Le Conseil municipal recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'acquisition et la mise en place d'un portail client et d'un CRM.»

M. A. Louis, conseiller municipal: indique que, la Commission des finances et certaines fractions ayant exprimé le besoin de clarifications, il s'est permis d'inviter M. Mathieu Gétaz, chef d'exploitation du SELN, afin qu'il puisse répondre aux éventuelles questions. Il rappelle que l'acquisition d'un portail client ainsi que d'un CRM s'inscrivent dans le respect des directives émises par l'ElCom. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} C. Wingo, PSN: «Le Parti socialiste neuvevillois est favorable à la mise en place d'une solution informatisée.»

M. D. Müller, PLR: «Le Parti libéral-radical se réjouit, malgré le caractère obligatoire de l'investissement, de voir le SELN se moderniser et recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'acquisition et la mise en place d'un portail client et d'un CRM.»

M. J. Gugger, FOR: souhaite obtenir des précisions concernant le montant global de l'enveloppe budgétaire, allouée au CRM, intégrant l'ensemble des communes partenaires.

M. M. Gétaz, chef d'exploitation: répond que l'estimation globale pour la création du CRM, répartie entre les dix partenaires de la Charte, s'élève à environ CHF 850'000.-. Il ajoute que d'autres GRP pourraient éventuellement manifester leur intérêt pour rejoindre le projet, ce qui permettrait de réduire les coûts.

M. J. Gugger, FOR: souhaite savoir si la création du CRM correspond à un développement sur mesure ou s'il s'agit de l'acquisition d'un produit existant.

M. M. Gétaz, chef d'exploitation: indique que des appels d'offres sont en cours. Il précise que certaines composantes du CRM seront développées sur mesure afin de répondre aux besoins spécifiques des partenaires impliqués dans le projet.

M. J. Gugger, FOR: remercie M. Gétaz pour ses éclaircissements et recommande l'acceptation de cette demande de crédit d'engagement.

M. C. Louis, Les Verts: demande ce qu'est un CRM et souhaite qu'une explication simplifiée soit fournie, afin de permettre à la population de mieux comprendre l'utilité de cet outil.

M. M. Gétaz, chef d'exploitation: explique qu'un CRM est une base de données centralisée regroupant des informations telles que la consommation et la facturation des usagers. Il précise que le CRM permet de mieux gérer les relations avec les clients, d'assurer un suivi plus efficace et de faciliter les échanges. Depuis cette plateforme, il est également possible de communiquer avec le portail client, ce qui permet aux usagers de consulter directement leurs données de consommation en ligne.

M. A. Louis, conseiller municipal: ajoute que les clients n'auront pas accès directement au CRM. Ils auront accès au portail client, qui leur donnera une vue ciblée sur certaines informations issues du CRM.

M. A. Guillaume, FOR: souhaite obtenir une clarification sur le périmètre du crédit. Il indique

avoir compris que celui-ci comprend le CRM ainsi que le portail client. Il cherche à savoir si le projet englobe également le smart metering et jusqu'où s'étend exactement ce dispositif.

M. A. Louis, conseiller municipal: précise que le montant de CHF 120'000.- couvre le portail client, le CRM ainsi que la licence annuelle. Il indique que le projet de smart metering est distinct et n'a aucun lien direct avec ce crédit.

M. J. Gugger, FOR: souhaite savoir s'il existe une estimation de la date à laquelle le CRM et le portail client seront opérationnels.

M. M. Gétaz, chef d'exploitation: indique que les appels d'offres seront prochainement lancés par la SACEN. L'objectif est de mettre en place une première partie du système d'ici la fin de l'année. La mise en service complète du CRM et du portail client est plutôt envisagée dans le courant de l'année prochaine. Il ajoute que le projet de smart metering s'articulera avec ce dispositif, notamment pour la remontée des données de consommation.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'acquisition et la mise en place d'un portail client et d'un CRM pour le SELN.

8. Crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'achat de décorations de Noël – Décompte final: information (A. Louis)

Message du Conseil municipal: «Le Conseil général, dans sa séance du 27 juin 2022, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 120'000.- TTC pour l'achat de décorations de Noël. Pour raviver toute la féerie des fêtes, un groupe de travail s'était réuni pour choisir de nouvelles illuminations de Noël. Grâce à cette initiative, la Commune de La Neuveville a embelli ses rues et a invité ses habitants à profiter d'une ambiance enchantée. Le coût de l'ensemble des travaux se monte à CHF 117'123.02 TTC soit 2.4 % (CHF 2'276.98TTC) de moins qu'initialement prévu. Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement est à disposition d'un montant de CHF 120'000.- TTC n'accuse aucun dépassement.»

M. A. Louis, conseiller municipal: n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

9. Crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC et crédit complémentaire de CHF 72'855.50 TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia – Route du Château 15 – Décompte final: information (A. Louis)

Message du Conseil municipal: «Le Conseil général, dans sa séance du 23 juin 2022, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 110'000.- TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia pour la route du Château 15. En raison de complications survenues lors des travaux de déplacement des infrastructures électriques, un crédit complémentaire de CHF 72'855.50 TTC a été demandé. Cette requête a été approuvée par le Conseil général lors de sa séance du 7 décembre 2023. Le coût total des travaux s'élève à CHF 192'458.78 TTC soit 5.25 % (CHF 9'603.28 TTC) de plus que prévu initialement. Ce dépassement est dû à des complications rencontrées lors du déplacement des infrastructures électriques. Dalle sous le macadam: La découverte d'une dalle non répertoriée sur les plans initiaux, enfouie sous le macadam, a fortement perturbé les travaux. Cet obstacle imprévu a complexifié les opérations de creusement requises pour l'installation de la gatic (chambre ouvrable) et des tubes provoquant un retard significatif et nécessitant la mise en œuvre de techniques d'excavation adaptées pour le contourner. Plans cadastraux dépassés: La découverte de l'existence de câbles supplémentaires dans une ancienne chambre souterraine située au centre de la route non répertoriés sur les plans cadastraux obsolètes a nécessité une révision desdits plans et une adaptation des travaux en cours. Couche de béton supplémentaire: Une couche de béton inattendue a été découverte lors de la recherche du câble

moyenne tension (MT), compliquant l'intervention. Cette situation a nécessité une approche soignée afin de garantir l'accès sans endommager les câbles existants. *Chambre Swisscom mal référencée*: Une chambre Swisscom mal répertoriée dans le cadastre a été découverte, ce qui a obligé à revoir l'emplacement initialement prévu. Cette situation a entraîné des modifications des servitudes afin de s'adapter à l'élargissement de la voie d'accès. Boîtier d'alarme d'eau: Les câbles des alarmes des réservoirs d'eau ont été découverts de manière inattendue dans l'ancienne armoire, ce qui a nécessité leur transfert vers la nouvelle. Cette opération imprévue a engendré des coûts supplémentaires ainsi qu'une charge de travail additionnelle. Travaux de nuit pour la fibre optique: Le déplacement de la fibre optique depuis l'ancienne chambre vers la nouvelle n'était pas prévu dans l'offre initiale. Ces travaux ont dû être réalisés de nuit, car ils impliquaient une coupure du HUB situé à la Grand-Rue 2, qui constitue la centrale technique du réseau multimédia. Cette interruption affectait aussi les serveurs de la police et du canton, entraînant ainsi des coûts supplémentaires. Ces imprévus ont rendu les travaux bien plus complexes et coûteux que prévu. Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 110'000.- TTC et la demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 72'855.50 TTC accusent un dépassement de CHF 9'603.28 TTC de la compétence du Conseil municipal, selon article 5, chiffre 6 de l'Ordonnance d'organisation. Ce dépassement a été accepté par l'Exécutif communal dans sa séance du 26 mai 2025.»

M. A. Louis, conseiller municipal: n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

10. Rapport de gestion 2024: information (L. Longo)

M. L. Longo, maire: exprime l'espoir que le document relatif à l'année 2024, concernant la Commune, a été lu avec attention. Il tient à remercier l'ensemble des services pour leur contribution, ainsi que la chancellerie pour la collecte des informations et l'établissement du rapport de gestion.

Le Conseil général prend acte du rapport de gestion 2024.

11. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (L. Burkhalter) «Eclairage public à La Neuveville» (A. Louis)

Position du Conseil municipal: «Lors de la séance du Conseil général du 26 mars 2025, le Parti libéral-radical a déposé un postulat demandant d'étudier la possibilité de réintroduire l'éclairage public dans nos rues durant le week-end. Aujourd'hui, l'éclairage nocturne s'éteint de 00h30 à 05h00. La luminosité varie afin de réduire la consommation électrique. A noter que l'éclairage de la route cantonale et des passages piétons de la commune reste allumé toute la nuit. Le 16 octobre 2023, lors de sa séance, le Conseil municipal a validé la pérennisation de l'horaire de l'extinction de l'éclairage public. En 2021, nous avons consommé 314'764 kWh. En 2024, grâce au passage aux LED et à la réduction ainsi qu'à l'extinction de l'éclairage public, nous avons consommé 156'691 kWh, soit une diminution de 50.22 %. Si le postulat est accepté, le service de l'énergie étudiera les points suivants: La faisabilité technique, l'évaluation de la consommation électrique supplémentaire, la situation dans la région, la problématique de l'insécurité, l'impact sur la stratégie énergétique cantonale, la pollution lumineuse. La commission de l'énergie, réunie le 10 avril 2025, préavis favorablement le postulat du Parti libéral-radical, en proposant au Conseil municipal d'évaluer également une variante dans laquelle l'éclairage nocturne serait synchronisé avec les horaires des Moonliners en provenance de Bienne les vendredis et samedis soirs. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter ce postulat.»

M. A. Louis, conseiller municipal: n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière. L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Burkhalter, PLR: «Au nom du Parti libéral-radical, je tiens à remercier le Conseil municipal pour sa réponse qui propose d'étudier la possibilité de réintroduire l'éclairage public durant le week-end. Ceci soulève un débat légitime entre sécurité, confort de vie et engagements énergétiques et environnementaux. Nous saluons les efforts déjà entrepris par la Municipalité, notamment le passage à la technologie LED et l'extinction nocturne partielle, qui ont permis de réduire la consommation d'électricité de plus de 50 % en seulement trois ans. Ces mesures sont à saluer dans un contexte de transition énergétique et de conscience accrue des enjeux climatiques. Cependant, il est vrai que certains habitants peuvent ressentir un sentiment d'insécurité ou d'inconfort en rentrant tard les vendredis et samedis soir, notamment les jeunes ou les personnes sans véhicule. A ce titre, l'idée de synchroniser l'éclairage avec les horaires des Moonliners est particulièrement pertinente et pragmatique: elle offre un compromis entre sécurité ponctuelle et sobriété énergétique. Le fait que la route cantonale et les passages pour piétons restent éclairés toute la nuit limite déjà considérablement les risques, mais il est juste d'examiner si des ajustements ciblés peuvent être apportés sans annuler les efforts accomplis. Nous saluons donc la proposition du Conseil municipal d'accepter ce postulat, non pas comme un retour en arrière, mais comme une opportunité d'évaluer intelligemment nos pratiques à la lumière (sans jeu de mots) de nouvelles données, de nouveaux besoins et de solutions techniques équilibrées. En conclusion, nous soutenons l'idée de cette étude, à condition qu'elle reste rigoureuse, mesurée et qu'elle ne compromette pas nos objectifs de consommation énergétique et de sécurité publique. Je vous demande d'accepter ce postulat.»

M^{me} M. D. C. Bargiela Vaz, FOR: au nom du parti Forum, propose d'accepter le postulat concernant l'éclairage public. Elle souhaite également savoir s'il est envisageable d'optimiser la consommation énergétique en réduisant la puissance lumineuse.

M^{me} C. Brazier, PSN: au nom du Parti socialiste neuvevillois exprime des doutes quant à la pertinence du postulat du point de vue de la durabilité. Ce qui a particulièrement suscité la réflexion de son groupe, c'est que le texte pourrait laisser entendre qu'il existe un problème de sécurité en lien avec l'éclairage public, alors qu'aucun élément concret ne permet actuellement de l'affirmer. Le Parti socialiste neuvevillois souhaite donc que le postulat examine également le nombre de personnes ayant signalé des problèmes de sécurité à La Neuveville en lien avec les modifications apportées à l'éclairage public. En ce sens, elle annonce la volonté de son parti de proposer un amendement.

M. V. Carbone, chancelier municipal: rappelle que, selon le règlement du Conseil général, seule la personne ayant déposé l'intervention parlementaire est habilitée à la modifier à ce stade. Par conséquent, aucun amendement n'est possible. Il faut donc demander à M. Burkhalter s'il souhaite modifier son postulat.

M. L. Burkhalter, PLR: répond qu'il ne souhaite pas modifier son postulat.

M^{me} S. Mamie, Les Verts: «L'extinction nocturne de l'éclairage public à La Neuveville a été pérennisée en 2023 par le Conseil municipal. Le Parti des Verts s'est réjoui de cette mesure qui favorise la biodiversité. En effet, l'éclairage nocturne perturbe les comportements des animaux, pouvant mener à un déclin démographique de nombreuses populations. Le cycle de vie des plantes, notamment leur floraison, les rendent vulnérables aux gelées tardives et leur pollinisation. De plus, cette extinction présente des avantages notables, des économies d'énergie et une amélioration du sommeil humain. Nous ne jugeons pas utile de revenir sur cette décision en visant une prolongation de l'éclairage nocturne et nous nous opposons à la mise en œuvre de ce postulat. Nous en proposons donc le refus.»

M. L. Burkhalter, PLR: estime que des efforts ont déjà été réalisés en matière de réduction de l'éclairage public, notamment grâce à l'installation de luminaires LED. Il indique qu'une diminution supplémentaire de la luminosité, par exemple à 30 % au lieu de 100 %, est encore envisageable. Il exprime cependant une certaine

réserve face à une réduction excessive de l'éclairage, laissant entendre qu'il serait regrettable que des personnes soient contraintes de rentrer chez elles dans l'obscurité. Il conclut en espérant qu'aucun accident ne surviendra dans ce contexte.

M. A. Louis, conseiller municipal: précise que des diminutions de l'éclairage public sont déjà en cours. Il indique que l'intensité lumineuse est déjà réduite à un niveau très bas, avoisinant les 10 %, et qu'il n'est techniquement pas possible de descendre en dessous de ce seuil.

M^{me} C. Wingo, PSN: «Étant désormais tous équipés de lampes de poche sur nos téléphones, je me questionne sur l'aspect sécuritaire du postulat. Cela semble plutôt être lié à un souci de confort.»

M^{me} C. Känel, FOR: relève qu'il est question à la fois de diminution de l'éclairage et d'extinction, et demande quelle est précisément la configuration en vigueur actuellement.

M. A. Louis, conseiller municipal: précise que l'éclairage public est réduit à partir de 22h00 jusqu'à 00h30. À 00h30, l'éclairage est entièrement éteint, puis rallumé à 05h00.

M^{me} C. Känel, FOR: souhaite connaître le pourcentage de réduction appliqué à l'éclairage public entre 22h00 et 00h30.

M. M. Gétaz, chef d'exploitation: précise que l'éclairage est réduit à 50 % vers 22h00, puis à 25 % entre 22h30 et 23h00. Il indique que, sur certaines lampes, il n'est pas possible de descendre en dessous de 25 % sans altérer le système. Il souligne que la diminution est déjà poussée au maximum de ce qui est techniquement réalisable.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: **par 20 voix positives, 11 voix négatives et une abstention, le Conseil général approuve ce postulat.**

12. Réponse à l'interpellation Les Verts (R. Mamie) «Tarif 2025 de reprise énergie photovoltaïque» (A. Louis)

Réponse du Conseil municipal: «M. Richard Mamie, du Parti des Verts Neuvevillois, interpelle le Conseil municipal sur le prix de rachat du courant photovoltaïque auprès des particuliers, celui-ci ayant chuté de 17 cts/kWh à 10 cts/kWh en 2025. Le prix de l'électricité se compose de 3 volets distincts à savoir: l'énergie, le transport et la distribution par les réseaux ainsi que les différentes taxes fédérales, cantonales et communales. Pour comparer les tarifs, de l'énergie, il faut donc déjà déduire les composantes (transport et taxes). Le prix de l'énergie est quant à lui composé de deux éléments distincts, à savoir l'électron lui-même et la garantie d'origine (GO), que l'on peut comparer à une appellation d'origine contrôlée (AOP). Pour être objectif, il faut donc comparer uniquement les prix de l'énergie vendue par les services d'électricité aux tarifs de reprise rétribués aux producteurs neuvevillois. Le prix de la part électron est uniforme pour les produits OPALÉ, TOPAZE et AMBRE. Quant au prix de reprise (10 cts/kWh en 2025), il est composé de deux parties, soit 8 cts/kWh pour l'électron et 2 cts/kWh pour la GO. Le rachat de l'électron à 8 cts/kWh est défini en fonction d'un prix moyen racheté annuellement. Pour information, la valorisation sur le marché de la production injectée dans le réseau électrique par les producteurs neuvevillois pour l'année 2024 était de 6.19 cts/kWh. Le prix offert par les services d'électricité à ses producteurs locaux reste donc supérieur. Le cadre fédéral qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026 sera basé sur les prix du marché «spot» avec une protection du prix minimum de reprise à 6 cts/kWh, en fonction des puissances installées. De plus, la garantie d'origine (GO) est rachetée en complément aux producteurs sans marge entre l'achat et la vente au prix 2 cts/kWh. Il y a un retour à des prix de marché plus bas. Après une période de prix élevés due à la crise énergétique européenne et au conflit en Ukraine, les tarifs de rachat de l'électricité solaire ont baissé en 2025. Cette baisse reflète la stabilisation des marchés de l'énergie. Il y a un alignement avec la loi sur l'électricité (LEne). La nouvelle loi sur l'électricité, qui entrera en vigueur en 2026, impose une rétribution basée sur le prix du marché, moyenné trimestriellement. Certains gestionnaires de réseau,

tels que Groupe E, ont anticipé cette évolution en ajustant leurs tarifs dès 2025. Il y a une surproduction d'énergie solaire. L'augmentation de la production d'énergie solaire, notamment en été, a conduit à une surabondance d'électricité sur le réseau, réduisant ainsi les prix de rachat. Réponses aux questions de l'interpellation : A quoi servira la marge supplémentaire que le service réalisera en 2025 sur le compte du producteur neuvevillois ? Comme expliqué ci-dessus, une fois les composantes transport et taxes enlevées, le service ne réalise aucune marge. De plus, le rachat annuel proposé par les SELN (10 cts/kWh) est plus avantageux pour les producteurs neuvevillois que les prix recommandés par l'OFEN (moyenne annuelle d'environ 6 cts/kWh). En vendant les produits Ambre et Topaze plus cher, tout en achetant le courant vert moins cher, le CM pense-t-il ainsi encourager la production de courant vert à La Neuveville ? Compte tenu de la réponse ci-dessus, oui. Le Conseil municipal encourage la production de courant vert à La Neuveville. Cependant, le Conseil municipal doit respecter l'équité de traitement pour la vente d'énergie aux clients neuvevillois. En effet, il ne faut jamais oublier que l'énergie achetée aux producteurs est revendue aux consommateurs de La Neuveville. Il est donc nécessaire de trouver un juste équilibre entre les prix de reprise et de vente. De plus, il faut considérer l'importance de la saisonnalité des prix sur les marchés de l'énergie électrique, ce qui justifie l'écart entre les prix de rachat de l'énergie photovoltaïque et les prix de vente aux clients. En effet, les prix du marché des 1^{er} et 4^e trimestres (hiver - très peu de production photovoltaïque) sont beaucoup plus élevés que ceux des trimestres 2 et 3 (été - beaucoup de production photovoltaïque). Ce principe est-il conforme avec les efforts visant à l'obtention du label de la cité de l'énergie à La Neuveville ? Oui, ce principe est conforme à l'obtention du Label Cité de l'énergie, car le SELN reprend l'électron et la garantie d'origine (GO) aux producteurs indépendants à des conditions avantageuses, ce qui permet de les valoriser dans l'obtention du Label. Ce principe est-il honnête auprès des acheteurs Ambre et Topaze ? Compte tenu des explications ci-dessus, oui, car il respecte l'équité de traitement. Si les prix de reprise étaient plus élevés, cela augmenterait les prix des produits «AMBRE» et «TOPAZE» vendus aux clients qui ne peuvent pas produire de courant photovoltaïque. De plus et comme déjà décrit, le modèle de reprise du SELN est plus généreux que de nombreux autres modèles appliqués en Suisse. Dans la fixation du prix annuel de reprise du courant vert, qui sont les interlocuteurs représentant les producteurs ? Le SELN et leurs partenaires, qui sont les interlocuteurs des producteurs neuvevillois, respectent les conditions légales et veillent à trouver le meilleur consensus entre les prix de rachat et les prix de vente aux clients finaux, pour ne péjorer aucune des parties. Dans la mesure des moyens financiers de la Municipalité et de ses clients, ils rémunèrent les producteurs neuvevillois au-dessus des exigences légales. Quelles sont les politiques prévues pour 2026 ? Le cadre légal fédéral qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026 sera basé sur les prix trimestriels de l'OFEN avec une protection du prix minimum de reprise à 6 cts/kWh. Les prix de reprise à La Neuveville devront évoluer avec ce nouveau cadre légal et être adaptés en conséquence. Par ailleurs, avec l'arrivée des Communautés d'électricité locales (CEL), le développement du photovoltaïque va encore évoluer.»

M. A. Louis, conseiller municipal : remercie M. Hirtzlin de la SACEN ainsi que son équipe pour leur précieuse collaboration dans la rédaction du message. Il souligne que c'est un domaine complexe et dit comprendre les interrogations exprimées par l'interpellateur.

M. A. Gutmann, UDC, président : demande à l'interpellateur s'il est satisfait.

M. R. Mamie, Les Verts : n'a pas de commentaire à faire.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

13. Rapport CM en réponse à la motion PVN (B. Kraus) «Voiture Mobility à La Neuveville» (A. Kurth)

Rapport du Conseil municipal : «La motion fait suite à l'acceptation d'un postulat du Parti des Verts en date du 7 décembre 2023, portant sur la réintroduction de voitures Mobility sur le territoire de La

Neuveville. L'emplacement de stationnement sera rafraîchi et identifié par un marquage au sol ainsi qu'un logo Mobility, afin de le rendre clairement visible. Ces travaux, pris en charge par Mobility, ne généreront aucun coût pour la commune. La voiture pourra également être utilisée à des fins professionnels par les employé-e-s de la commune. Cette option restera disponible et pourra être activée à tout moment selon les besoins. Le projet a été présenté à l'Exécutif du Landeron lors d'une réunion tenue le 31 mars. Les communes du Plateau de Diesse seront informées par voie officielle, tandis qu'une voiture Mobility est déjà en service à Gléresse. Pour le véhicule retenu, une contribution annuelle fixe de CHF 4'900.- (hors taxes) est prévue, sur la base d'un contrat d'une durée minimale de 24 mois. L'objectif de chiffre d'affaires annuel est fixé à CHF 7'500.-. Si ce montant est dépassé, un rabais de 35 % sera accordé sur la différence. À l'inverse, si l'objectif n'est pas atteint, la totalité de l'écart entre le chiffre d'affaires réalisé et l'objectif sera facturée à la commune. Un communiqué paraîtra dans le Courrier de La Neuveville et sera publié sur le site Internet de la commune, dès que le véhicule sera opérationnel. La dépense périodique devra encore être validée par le Conseil municipal. La mise en service du véhicule est prévue au plus tard pour juillet 2025, pour une phase d'essai initiale de deux ans.»

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

M. V. Carbone, chancelier municipal : rappelle que le Règlement du Conseil général ne permet pas de prendre la parole. Si une demande de prise de parole est formulée, la présidence la soumet au vote. Si le résultat du vote est positif, la parole est accordée.

14. Rapport CM en réponse à la motion PSN (J. Moeckli) «Prévention et lutte contre la violence domestique à La Neuveville» (L. Longo)

Rapport du Conseil municipal : «La police administrative, en collaboration avec la Commission de sécurité, a mis en place des affiches d'information sur la violence domestique, diffusées sur les panneaux d'affichage officiels de la commune. En complément, une annonce de sensibilisation est publiée une fois par an, à la fois dans Le Courrier et, si besoin, sur d'autres supports tels que le cinéma. Un montant spécifique a été inscrit au budget de la Commission de sécurité afin de soutenir ces actions de prévention. Ces démarches s'inscrivent dans le cadre d'une collaboration active avec la Police cantonale et le Service bernois de lutte contre la violence domestique, notamment dans le cadre de leur campagne annuelle de novembre. Cette campagne s'adresse aux victimes, aux institutions et aux professionnels concernés, en abordant divers thèmes liés à la violence domestique. Le matériel d'information peut également être obtenu auprès de ces instances cantonales.»

M^{me} C. Brazier, PSN : demande l'ouverture de la discussion au président.

M. A. Gutmann, UDC, président : passe au vote sur la demande d'ouverture de la discussion.

A l'unanimité, le Conseil général décide d'ouvrir la discussion.

M^{me} C. Brazier, PSN : au nom du Parti socialiste neuvevillois, rappelle que la motion demandait une diffusion large dans de nombreux lieux publics. Elle estime que les mesures évoquées dans le rapport, à savoir la diffusion via les canaux de la Commune, le Courrier et, si nécessaire, d'autres supports comme le cinéma, restent insuffisantes au regard des attentes formulées dans la motion. Elle souligne que la motion mentionnait explicitement des lieux tels que les écoles, les crèches, les bibliothèques et autres espaces publics. Le Parti socialiste neuvevillois souhaite que la Commune prenne ce sujet plus au sérieux et engage une action de prévention plus marquée, conformément à l'intention de la motionnaire.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

15. Rapport CM en réponse à la motion PVN (S. Mamie) «Parc à chiens aux alentours de la vieille ville» (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : «Le parti Les Verts a déposé une motion demandant au Conseil

municipal la création d'un parc à chiens aux alentours de la vieille ville où ces animaux pourraient évoluer en liberté sous la surveillance de leurs propriétaires. Lors de la séance du Conseil général du 4 décembre 2024, la présente motion a été approuvée. Le Conseil municipal a identifié deux sites à proximité de la vieille ville qui pourraient convenir pour l'aménagement d'un parc à chiens. Entre l'église et la rue des Mornets, sur la toiture de l'abri antiatomique, la parcelle n° 619 est utilisée partiellement par une place de jeux. Un grand espace engazonné est encore libre et pourrait être aménagé en parc à chiens. Le petit parc situé en bordure de la route de Bienne, sur la parcelle n° 126 pourrait aussi être aménagé facilement en parc à chiens. Le site retenu pour l'aménagement du parc à chiens devra être clôturé et équipé d'un portail afin de garantir un espace sécurisé pour les chiens et les usagers. L'aménagement sera complété par un bac et une poubelle. Le Conseil municipal évaluera la faisabilité technique et pratique de ce futur aménagement avant de le mettre en place.»

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

16. Rapport CM en réponse au postulat PVN (C. Louis) «Pour des capteurs solaires respectueux du patrimoine en vieille ville» (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : «Le postulat demande au Conseil municipal d'offrir la possibilité d'installer des capteurs solaires dans le périmètre de la Vieille Ville tout en respectant la haute valeur patrimoniale de ce lieu. Le postulat fait référence à la directive édictée par la commune de Milvignes concernant l'intégration architecturale des capteurs solaires dans un contexte à haute valeur patrimoniale. Cette directive, particulièrement détaillée, examine les possibilités d'installation de panneaux solaires, notamment dans les périmètres protégés par l'ISOS des villages de Colombier, Auvernier et Areuse, ainsi que sur les bâtiments recensés au patrimoine cantonal. Elle définit les critères à considérer pour effectuer une pesée des intérêts entre l'efficacité énergétique et l'impact sur le site. Elle recommande notamment de renoncer à l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments à forte valeur patrimoniale, sur les toits présentant une aptitude moyenne ou faible selon le cadastre solaire, ainsi que sur les toitures à visibilité moyenne ou élevée. À l'inverse, elle encourage leur pose sur de grandes toitures, de géométrie simple et peu encombrée par des superstructures. L'installation de panneaux solaires sur les toitures situées dans le périmètre du plan de quartier «Vieille Ville» requiert la modification du règlement du plan de quartier, une simple directive ne suffisant pas. Au vu de ces éléments, le Conseil communal entend évaluer la pertinence d'une telle modification réglementaire. Dans le prolongement de la révision du PAL (plan d'aménagement local), il examinera également l'opportunité d'élaborer une directive définissant clairement les critères d'appréciation des projets d'installations solaires.»

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

17. Rapport CM en réponse au postulat PVN (F. Maillat) «Gestion des déchets à St-Joux» (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : «Le Parti Les Verts a demandé au Conseil municipal d'étudier une nouvelle approche de gestion des déchets à St-Joux, digne de la qualité des lieux, grâce à une meilleure visibilité des conteneurs existants et avec la mise en place de poubelles de tri sélectif. Lors de la séance du Conseil général du 4 décembre 2024, le postulat a été approuvé. Le Conseil municipal a chargé le Service de la gestion du territoire de mettre en place un système de gestion des déchets adapté à St-Joux. De nouveaux conteneurs pour le tri sélectif des déchets ont été installés début avril sur les deux emplacements de pique-nique et grillades. Désormais, le verre, l'aluminium et le PET sont collectés dans des poubelles clairement étiquetées et différenciées par des couleurs distinctes. Après quelques semaines de fonctionnement, nous constatons que le tri des déchets est globalement bien respecté par les usagers. Un bilan sera mené à la fin de l'été pour déterminer dans quelle mesure les usagers de St-Joux ont adopté ce nouveau système et si la phase d'essai peut être considérée comme concluante. Le cas échéant, des ajustements pourront être envisagés.»

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

18. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Postulat FOR (C. Känel) « Favoriser une consommation locale en soutenant les commerces neuvevillois »
- Postulat PLR (R. Gurtner) « Agrandissement/restructuration des vestiaires de foot à St-Joux »
- Postulat PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Demande d'une réévaluation du système de subventionnement sport, loisirs et culture »
- Interpellation Les Verts (R. Mamie) « Consultation du plan vélo »

Développement:

- Postulat FOR (C. Känel) « Favoriser une consommation locale en soutenant les commerces neuvevillois »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PLR (R. Gurtner) « Agrandissement/restructuration des vestiaires de foot à St-Joux »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Demande d'une réévaluation du système de subventionnement sport, loisirs et culture »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation Les Verts (R. Mamie) « Consultation du plan vélo »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

19. Questions simples et traitement

M^{me} G. Cosandier, UDC: « Certains horodateurs au chemin des Vergers ne fonctionnent plus depuis un certain temps, voire plusieurs années. Avez-vous trouvé une solution pour les remplacer? »

M. L. Longo, maire: M. L. Longo, maire, informe que le plan de stationnement a été réexaminé par la police administrative. Il précise que les horodateurs sont étroitement liés au type de stationnement environnant. Concernant le secteur du chemin des Vergers, une réflexion est en cours sur le maintien ou non des horodateurs et des places associées. Avant tout nouvel investissement, il a été décidé de conserver la situation actuelle. Il ajoute qu'une demande sera adressée à la police administrative pour envisager la suppression pure et simple de certains horodateurs, dans le but de réduire la nuisance visuelle. Il conclut en indiquant que la réflexion globale sur le plan de stationnement, notamment sur les zones payantes et les macarons, sera à l'ordre du jour au cours de l'année.

M^{me} G. Cosandier, UDC: « Les constructions au chemin de Vervas étant grandement terminées, la route est en très mauvais état. Quand est prévue la remise en état de celle-ci? »

M. C. Ferrier, conseiller municipal: indique que la Commune dispose d'une planification des routes et des chemins, établie en fonction de leur état. Concernant le chemin de Vervas, son assainissement est prévu pour l'année 2030. Il précise qu'il se rendra personnellement sur place afin d'évaluer l'état de surface et de déterminer si une intervention anticipée est nécessaire pour améliorer la situation.

M. C. Louis, Les Verts: « Mobility propose plusieurs catégories de véhicules (Budget, Economy, Combi,

Transport) et cela influence grandement le prix du service et l'intérêt pour les personnes privées et entreprises clientes. Est-ce que les réflexions concernant la catégorie de Mobility qui sera présente à La Neuveville ont déjà été menées? »

M. A. Kurth, conseiller municipal: informe que le marquage au sol et la signalétique de la place de parking à la gare seront réalisés par l'entreprise Mobility le lundi 30 juin 2025. Il précise également que le véhicule mis à disposition sera de couleur rouge. En réponse à une question relative au choix du véhicule, il indique que la voiture retenue, sur recommandation de Mobility, est une Toyota Yaris Hybrid de la catégorie Economy. Il s'agit du modèle le plus demandé dans le réseau Mobility, reconnu pour son bon rapport qualité-prix et sa faible consommation de carburant, estimée à 3,2 litres aux 100 kilomètres.

20. Communications

M. A. Gutmann, UDC, président: rappelle que la prochaine séance du législatif communal se tiendra le mercredi 24 septembre prochain. Il termine la séance en remerciant les membres du Conseil général de leur participation.

La séance est levée à 21h15.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président: A. Gutmann

L'adjointe au chancelier: S. Wahlen



Séance du Conseil général du 18 juin 2025 POSTULAT

Favoriser une consommation locale en soutenant les commerces neuvevillois

Résumé

Bien qu'encore dynamique, la Neuveville a vu plusieurs commerces de proximité fermer leurs portes ces dernières années. Ce postulat propose au Conseil municipal de réfléchir à des mesures concrètes pour favoriser les petits commerces dans notre cité. En un mot: les soutenir là où la Commune le peut, que ce soit pour perdurer ou pour s'installer. Un premier pas vers cette nouvelle volonté politique est de prévoir une séance consultative avec tous les petits commerçants. Ceci afin de prendre en compte leur réalité sur le terrain et de pouvoir ainsi adapter les points qui peuvent l'être dans une optique de facilitation plutôt que de limitation et de restriction.

Développement

Quelle qualité de vie de pouvoir acheter à la Neuveville son pain, ses légumes et sa viande ou encore offrir un bijou, de jolies fleurs, sans oublier un bon repas sur une terrasse. Nous pouvons également prendre soin de nous grâce aux offres de santé et beauté ainsi que réaliser de beaux projets à l'aide de nos artisans locaux. Saluons ici le courage et l'énergie nécessaire à tous les petits indépendants qui sont à leur compte: bravo pour votre investissement personnel! Nous vous remercions de votre travail précieux qui rend notre Commune plus attractive et vivante.

Certes, la Neuveville n'est pas une cité dortoir et il existe bien des animations (Last Friday, marchés et animations en vieille ville) qui, en principe, dynamisent les commerces locaux. Plus concrètement, ce postulat demande au Conseil Municipal d'étudier quelles sont les mesures à mettre en place pour les soutenir davantage. Organiser une séance de rencontre entre la Commune et les petits indépendants permettrait de mieux connaître les difficultés du terrain et de définir - avec eux - quelques points assez facilement adaptables pour rendre l'exercice de leur activité plus aisée. Une communication utile par exemple en vieille ville avec la phase de test de la Zone piétonne. Bien sûr, l'intérêt général doit être considéré.

D'autres Communes suisses ou européennes ont déjà franchi ce pas. Durant le Covid, il a été possible d'être inventif et solidaire. Il est nécessaire dès aujourd'hui de montrer que notre volonté politique est de favoriser une consommation locale et d'éviter ainsi qu'elle devienne l'exclusivité de grands centres commerciaux ou de vente en ligne par des fournisseurs livrant depuis d'autres continents.

C. Känel

Pour Forum neuvevillois
Céline Kaenel



PLR Les Libéraux-Radicaux
Fraction du CG
CH-2520 La Neuveville

Conseil général du 18.06.2025 Postulat

Agrandissement/restructuration des vestiaires de foot à St-Joux

Résumé

Le Parti libéral-radical demande qu'une étude soit menée concernant l'état et la capacité des vestiaires actuels du terrain de football à St-Joux. Ces installations, devenues obsolètes et sous-dimensionnées, ne répondent plus aux besoins des utilisateurs et doivent être repensées.

Développement

Manque d'espace et équipements vétustes

Lors des entraînements simultanés ou des tournois, la capacité des vestiaires et des douches s'avère clairement insuffisante. Les infrastructures actuelles, dépassées, ne permettent pas d'accueillir les équipes dans de bonnes conditions.

Absence de solutions pour les joueuses

Actuellement, les femmes et les filles n'ont ni vestiaire ni douche à disposition. Cette lacune est déjà problématique et risque de s'aggraver avec la croissance continue du football féminin.

Solutions envisageables

Plusieurs pistes peuvent être explorées pour améliorer la situation:

1. **Réaménagement interne:** Une simple séparation des douches communes pourrait permettre aux joueuses d'accéder à des installations minimales mais adéquates.
2. **Transformation du local à matériel:** Ce local pourrait être converti en petit vestiaire équipé de 1 à 2 douches individuelles. Le matériel serait stocké temporairement dans un conteneur à proximité du terrain durant la saison, ce qui représenterait aussi un gain logistique pour les équipes.
3. **Optimisation de l'espace d'entrée:** Le grand espace reliant les vestiaires au restaurant pourrait être restructuré, par exemple par l'ajout d'une cloison, permettant ainsi d'agrandir les vestiaires et d'améliorer leur séparation fonctionnelle avec la zone de restauration.

Conclusion

Une étude de faisabilité s'impose pour déterminer la meilleure manière d'adapter les infrastructures existantes aux besoins actuels et futurs des équipes, tout en favorisant une meilleure inclusion des joueuses.

La Neuveville, 12.6.25
Rebekka Gurtner
Membre du conseil général



Conseil général du 18 juin 2025

Postulat

"Demande d'une réévaluation du système de subventionnement sport, loisirs et culture"

Résumé :

Une approche mieux structurée de l'octroi de subvention, avec des priorités claires, permettrait d'optimiser l'utilisation des fonds mis à disposition par la commission des loisirs.

Développement :

L'octroi de subventions de manière continue tout au long de l'année limite la possibilité d'adopter une approche stratégique cohérente et efficace. Une allocation dispersée des ressources publiques, sans vision d'ensemble, risque de diluer leur impact et de compromettre leur capacité à véritablement soutenir les projets et initiatives les plus pertinents pour notre collectivité.

Nous considérons qu'une gestion plus structurée et mieux planifiée des subventions permettrait d'optimiser l'utilisation des finances communales, en garantissant que les fonds disponibles soient attribués selon des priorités clairement définies. Un cadre de subventionnement repensé, basé sur des critères objectifs et transparents, offrirait une meilleure visibilité aux acteurs locaux et favoriserait le développement de projets porteurs pour l'avenir de notre commune.

Notre objectif est de renforcer l'efficacité et l'équité du soutien public, en veillant à ce que chaque franc investi produise un bénéfice tangible pour la collectivité.

Pour le PLRLN

Karin Aeschlimann-Blaser
Membre du Conseil général

Interpellation

*Consultation du plan vélo *

Introduction

L'auteur de la présente interpellation a posé une question simple lors du CG du 26 mars passé concernant la consultation du plan vélo réalisé lors de la dernière législature. Le maire Luca Longo a répondu que ce plan était sur la table de travail du CM et de diverses instances. Toutefois la requête d'accès à ce plan par des membres du CG, respectivement par des citoyens intéressés n'a pas été répondue en soi.

Développement et questions

Pour rappel le plan vélo avait fait l'objet d'une motion acceptée par la CG lors de la précédente législature. Il avait été réclamé à plusieurs reprises au travers de questions simples. Finalement ce plan a été réalisé. Le Conseil général n'en a pas été mis au courant du moins à la connaissance du soussigné.

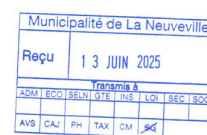
Ce rapport est en main du Conseil municipal et des investissements s'en inspirent. Le parti des VERT-E-S se réjouit que les conclusions du plan vélo fassent l'objet d'attentions du Conseil municipal. Il est toutefois un peu étonné que ce document semble estampillé du sceau « secret » et reste à l'usage exclusif du CM et des services communaux.

Voici les questions :

- Ce plan ayant été demandé par le CG, est-il usuel que ce type de documents ne soit pas porté à sa connaissance ?
- Si oui quelles sont les articles de loi qui empêcheraient sa diffusion, sur demande de membres du CG, voire de citoyens ?
- Le CM connaît-il la loi fédérale sur la transparence (Ltrans) qui vise à garantir l'accès du public aux documents officiels de l'administration suisse ? La position du CM dans ce dossier est-elle compatible avec le droit supérieur ?

Pour les VERT-E-S La Neuveville

Richard Mamle



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudiediesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail: info@leplateaudiediesse.ch
Téléphone: 032 315 70 70
Site internet: www.leplateaudiediesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	21.07.25	01.08.25	Fermeture estivale
	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 – 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, nous acceptons le paiement cash uniquement.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2025

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal
« Le Battoir », entre 11 h et 12 h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13 h 30 et 14 h 30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14 h 45 et 15 h 45

16 août, 30 août, 13 septembre, 27 septembre

L'administration communale

Avis de construction

Requérants: M^{me} Chloé Butscher et M. Mark van Vroonhoven, Ch. des Alouettes 4, 2515 Prêles et M. Heinz Iseli, Ch. des Alouettes 2, 2515 Prêles

Auteur du projet: M^{me} Chloé Butscher, 2515 Prêles

Propriétaires fonciers: M^{me} Chloé Butscher et M. Mark van Vroonhoven, Prêles. M. Heinz Iseli, Prêles
Projet: Création d'une extension au Nord de la maison d'habitation existante, création d'un couvert extérieur et remplacement de la pompe à chaleur, parcelles N^{os} 2700 et 2697, Ch. des Alouettes 4 et 2, village de Prêles

Zone: H2

Dérogations: art. 212 RCC et 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être

consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 juillet au 10 août 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 11 juillet 2025

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: MHL SA, Le Pavé 15, 2517 Diesse

Auteur du projet: MHL SA, Diesse

Propriétaire foncier: MHL SA, Diesse

Projet: Construction de 2 x 2 petites maisons mitoyennes et d'une petite maison individuelle, parcelles N^{os} 2354 et 2393, La Chaîne 11b, 11c, 11d et 13a et 13b, village de Prêles

Zone: mixte A, PPS C

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 juillet au 10 août 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 11 juillet 2025

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants: M^{me} Valérie Martignier et M. Nicolas Derungs, Sous Banbois 34, 2515 Prêles

Auteur du projet: M^{me} Valérie Martignier et M. Nicolas Derungs, Prêles

Propriétaires fonciers : M^{me} Valérie Martignier et M. Nicolas Derungs, Prêles

Projet : Démolition du bloc cheminée du salon et de la cheminée sur le toit, pose d'un velux à la place de la cheminée, démolition et déplacement d'une porte-fenêtre, parcelle no 2603, Sous Banbois 34, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 juillet au 10 août 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 11 juillet 2025

Secrétariat communal

Course de la Solidarité

L'alphabétisation pour améliorer les conditions de vie de nombreuses familles au Sénégal

14^e édition

Vendredi 15 août Halle polyvalente Prêles
www.coursedelasolidarite.ch

Organisation et inscriptions :

Paroisses réformées et catholique de Diesse, Nods et La Neuveville

Fête villageoise de Diesse les JO du plat'How du 29 au 31 août 2025 :

Vous souhaitez participer à la fête villageoise de Diesse pour :

- **Marché artisanal et trocs à jouets du samedi 30 août** : de 9h à 13h

Tous les ARTISANS et ENFANTS avec des jouets sont les bienvenus. Ouverts à tous les intéressés. Place gratuite

Nous attendons vos inscriptions :

fvplateau@gmail.com ou 079 287 49 86

- **Course de caisse à savon du samedi 30 août** :

Une course de caisse à savon sera organisée comme discipline principale des jeux olympiques du plateau !

Préparez vos plus beaux véhicules et venez parcourir les rues du village pour décrocher la médaille d'or de la course !

Inscriptions, questions et informations à fvplateau@gmail.com, au 079 909 86 36 ou via le formulaire en ligne disponible sur les réseaux sociaux. Délai d'inscription : 27 juillet 2025

- **Cortège du dimanche 31 août**

Vous êtes une entreprise, une bande de copains ou une société et vous souhaitez participer au cortège de la fête villageoise de Diesse le dimanche 31 août 2025 ?

Annoncez-vous auprès du comité à fvplateau@gmail.com ou au 079 199 61 63.

Un concours pour décerner le plus beau char ou groupe du cortège sera mis en place !

Tout le monde est le bienvenu pour animer ce cortège. Délai d'inscription : 8 août 2025

Hydrants sur terrains privés

Pour information, le service de la voirie va procéder à l'entretien des abords des hydrants se trouvant sur terrains privés afin de garantir la sécurité incendie. Il s'agit essentiellement de travaux d'égoutage.

En cas de question, merci de contacter l'administration communale.

Merci de votre compréhension

L'administration

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Pour :

L-2549932.1 Lignes souterraines 0.4 kV depuis station Prés de Macolin Est

- Enfouissement partiel du réseau BT depuis station Prés de Macolin Est, en direction de l'Est (fouille environ 645 m)

- Démontage de lignes aériennes sur environ 245 m

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont, au nom de BKW Energie SA, Viktoriaplatz 2, 3013 Berne.

Le dossier sera mis à l'enquête du 11 juillet 2025 jusqu'au 10 septembre 2025 dans la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les dossiers sont également disponibles pour consultation en ligne, à l'adresse suivante :

<https://esti-consultation.ch/pub/5759/fedd0b8426>

ou en scannant le QR code ci-dessous et ce pendant le délai de mise à l'enquête.



Seuls font foi les dossiers mis à l'enquête dans la commune mentionnée ci-dessus.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel :

- les oppositions à l'expropriation ;
- les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx ;
- les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx) ;
- les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx) ;
- les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort, Projets

Route de la Pâla 100, 1630 Bulle

Travaux chemin du Creux - Sur La Roche - Contre-Montet - Le Malié, Prêles - CIRCULATION

Les travaux sur les routes susmentionnées sont en cours.

Nous rappelons aux piétons de bien vouloir utiliser le chemin « Le Creux » pour circuler vers et depuis le quartier Est.

Les tronçons en bleu sont fermés pour le trafic de transit mais autorisés pour les riverains. Cela implique que pour sortir et rejoindre le quartier Est, les citoyens concernés doivent utiliser le chemin Derrière Montet. Merci de bien vouloir respecter la signalisation mise en place.



Merci de votre compréhension

Le Conseil communal

Fermetures estivales de l'administration communale, de la halle polyvalente de Prêles et de la déchetterie de Diesse

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que l'administration communale sera fermée

du lundi 21 juillet au dimanche 3 août 2025

En cas d'urgence, veuillez laisser un message au 079 380 91 29.

Concernant la déchetterie à Diesse, elle sera ouverte aux horaires habituels

A propos des inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 30.

La halle polyvalente sera fermée pour cause de nettoyage

du lundi 14 juillet au dimanche 3 août 2025

Le Conseil communal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration communale

Course annuelle des aînés 2025

La course annuelle se déroulera le 3 septembre 2025 et aura lieu dans la région de Thoune.

Le rendez-vous est fixé
au Bâttoir de Diesse à 8h15.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au vendredi 8 août 2025 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire :

- Par téléphone : 032/ 315 70 70

- Par email : info@leplateaudediesse.ch

- Au guichet de la commune

- Par courrier : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de juin et juillet.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à l'occasion de cette sortie annuelle.

Taxe de chiens 2025

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens âgés de plus de trois mois au 1^{er} août 2025 sont astreints au paiement de la taxe des chiens.

Pour cette raison, nous invitons les propriétaires de chiens qui ne se sont pas encore annoncés à le faire **jusqu'au vendredi 25 juillet 2025** au guichet de l'administration communale, par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

Les personnes ayant déjà annoncé leur chien recevront par courrier la facture.

Pour rappel, voici les tarifs en vigueur cette année:

- Chiens du village CHF 80.–
- Chiens fermes et bâtiments isolés CHF 50.–

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

Incinération des déchets privés

Nous avons reçu plusieurs plaintes concernant l'incinération de déchets privés dans les cheminées, voire les poêles de ménages privés ainsi que dans des feux de jardin.

Il est formellement interdit d'incinérer les objets suivants:

- Plastique
- Bois traités, palette, lamellé-collé, agglomérés, OSB, panneaux de coffrage, bois de démolition, meuble.
- Cartons, papier

Lors de vos élagages, les branchages peuvent être déposés aux déchetteries vertes et/ou brûlés sous certaines conditions à votre domicile:

- Ne pas provoquer de pollution atmosphérique nuisible ou inconfortante
- Les branches doivent être sèches
- Le foyer doit être maîtrisé
- Pas d'émanation de fumée durant plus de 10 min.

Vous trouverez plus d'information sur: www.weu.be.ch/fr - feux en plein air.

Lors de sécheresses, fiez-vous aux restrictions en vigueur.

Pour les feux en pâturages boisés, forêts, des autorisations peuvent être délivrées auprès de l'Office des forêts du Jura Bernois à Tavannes au 031 636 12 82.

Nous tenons à rappeler à la population, qu'un certain nombre de déchets doivent être éliminés par des entreprises spécialisées et ceci, dans le respect de l'environnement.

Les contrevenants peuvent être dénoncés et amendés selon l'ordonnance sur la protection de l'air (OCAIR).

Interdiction des feux dans les pâturages

Nous avons constaté que des foyers ont été allumés dans les pâturages communaux.

En raison de la sécheresse et le risque d'incendies actuel, nous vous communiquons que nous les interdisons jusqu'à nouvel ordre.

De plus, certains endroits de nos pâturages sont classés par le Canton en «prairie sèche». Ces sont des lieux protégés pour la faune et la flore et les feux y sont interdits toute l'année.

Vous y trouverez les plans sur notre site internet et pour toute question, le bureau communal se tient à votre disposition au 032.315.70.70.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Nuisances sonores – Travaux domestiques et de jardinage

Nous profitons de vous rappeler les prescriptions à respecter concernant les nuisances

sonores dues aux travaux domestiques et de jardinage.

Pour ce faire, voici le contenu de trois articles tirés de notre règlement de police communale:

Art. 24

¹ Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

Art. 50

¹ Entre 19h et 7h, ainsi qu'entre 12h et 13h, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils bruyants.

Art. 54

¹ A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines servant à des travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins.

² Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les jours ouvrables – entre 22h et 6h et entre 12h et 13h.

³ Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du **samedi 18h au lundi matin 7h** que dans la mesure où elles n'importunent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale

Préavis des élections communales pour la Commune mixte de Plateau de Diesse - Législature 2026-2029

Le Conseil communal a fixé l'élection des autorités de la Commune mixte de Plateau de Diesse pour la législature 2026-2029 au dimanche 12 octobre 2025. Le Corps électoral est donc invité à élire aux urnes:

- a) Le Maire, selon le système majoritaire;
- b) Les autres membres du Conseil communal (4), selon le système majoritaire;
- c) Le Président de l'Assemblée communale, son Vice-président et son Secrétaire, selon le système majoritaire;
- d) Les membres de la Commission de gestion (5).

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la Mairie, au Conseil communal, à la Commission de gestion et à la Présidence, la Vice-présidence et au Secrétariat des Assemblées communales est ouverte et les listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch/la_commune/elections

Chaque liste de candidats doit être signée par au moins 10 citoyens de la Commune mixte de Plateau de Diesse, habilités à voter en matière communale (citoyen suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats pour la même fonction. Ils ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, au plus tard jusqu'au 44ème jour précédant le scrutin, soit le vendredi 29 août 2025 à 17h00.

L'annonce officielle des élections communales du 12 octobre 2025 paraîtra dans la Feuille officielle du District le 8 août 2025.

Prêles, le 11 juillet 2025

Le Conseil communal



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaires de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application «MEMODéchets» téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Avis de construction

**** Annule et remplace les publications parues les 1^{er} et 8 septembre 2023 ****

«Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables»

Requérants: Madame Isabelle et Monsieur Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods.

Auteur du projet: BONA architecture & design Sàrl, Rue des Pêcheurs 8D, 1400 Yverdon-les-Bains.

Emplacement: parcelle N° 1238, au lieu-dit: «Route de Lignières», commune de Nods.

Projet: construction d'un nouveau bâtiment comprenant une halle de stockage non chauffée, un magasin, une salle frigorifique et une salle de congélation, des locaux de travail (préparation, salaison et bureau), des vestiaires et un local technique, pose d'une PAC à l'intérieur du bâtiment avec split extérieur situé au Nord du bâtiment, pose d'une installation photovoltaïque en toiture et aménagement d'accès et de places de stationnement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Zone de protection: IVS d'importance régionale BE 2162.

Dérégations: art. 80 LR et 212 al. 3 RCG.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 août 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 juillet 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Maurer Pascal, Les Combes 113a, 2518 Nods

Auteur du projet: Maurer Gérard André, Les Combes 113a, 2518 Nods

Propriétaire foncier: Maurer Pascal, Les Combes 113a, 2518 Nods

Projet: Transformation d'une étable en espace de stockage, sur RF 3095 du ban de Nods, Les Combes 113c, 2518 Nods

Zone: Agricole

Dérégation: Art. 80 al.1b LR (distance à la route)

Art. 85 LR al. 2 (plus d'un débouché par immeuble)

Dimensions: suivant plans

Protection des eaux: Au

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation

des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 04.07.2025

Administration communale

Geste solidaire avec la commune de Blatten

Le Conseil communal a décidé de témoigner sa solidarité avec la commune de Blatten en lui allouant un don de CHF 800.-.

Conseil communal

Programme de la Fête nationale 2025 sur la Place du Village à Nods

Matin

9h-12h30: brunch au Battoir organisé par les Dames de la Vulgarisation

Inscriptions (jusqu'au 28.07.2025) auprès de Céline au 078 712 51 31 ou celine_bernasconi@yahoo.fr

Tarif: CHF 1.00/année (→ 16 ans), CHF 25.00 par adulte

Soirée

dès 18h: apéritif offert par la Commune

18h-20h: animation pour les enfants

18h30: sérénade et hymne national par le Brass Band du Plateau de Diesse

19h30: mot de bienvenue et message

- Mary-Claude Bayard, Maire

- Marianne Chappuis, Pasteur

19h45: sonnerie des cloches de l'Eglise

20h: concert du Neuchâtel Celtic Pipe Band

22h: spectacle de feu

Restauration par la Société de Tir de Nods.

Vacances de l'Administration communale

Durant la période de vacances estivales, l'administration communale sera fermée

du lundi 20 juillet au vendredi 1^{er} août 2025

La réouverture du guichet est prévue le lundi 3 août selon l'horaire habituel.

Durant cette période, et **uniquement en cas d'extrême urgence**, vous pouvez adresser un courriel à commune@nods.ch en indiquant vos coordonnées et nous vous rappellerons s'il y a urgence.

Dossiers mis en dépôt public: Durant la fermeture du secrétariat, les demandes de permis de construire mis en dépôt public peuvent être consultées uniquement sur rendez-vous en envoyant préalablement un courriel à l'adresse commune@nods.ch.

Nous souhaitons à toutes et tous un bel été.

Administration Communale

Heures de repos

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir:

Heures de repos

Art. 38

- De 19 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

- De 22 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de

passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.

- Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 7 heures à 22 heures.
- Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.
- Dès 22 heures, le repos nocturne doit être respecté.
- Le Conseil communal peut accorder pour de justes motifs une autorisation de déroger aux heures de repos. Les droits de voisinage découlant du droit privé demeurent toutefois réservés.
- La législation cantonale et fédérale sur la protection de la nature, de l'environnement et celle relative au droit de la construction sont réservées.

Art. 23

- Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

Administration Communale

Invitation: Séance plénière du Conseil du Jura bernois (CJB)

Chères représentantes / Chers représentants des communes, Chers partenaires du CJB,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil du Jura bernois a le plaisir d'inviter la population, les communes ainsi que ses partenaires institutionnels et associatifs à une séance plénière ouverte au public.

Cet événement mettra en lumière deux piliers essentiels de la préservation de notre héritage régional:

Au programme:

- Présentation du Patrimoine bernois

Le Patrimoine bernois regroupe l'ensemble des biens culturels qui témoignent de l'histoire, de la culture et de l'identité du canton. Cette présentation permettra de mieux comprendre les enjeux liés à sa conservation et à sa mise en valeur dans le Jura bernois.

- Présentation du Service des monuments historiques

Ce service a pour mission de recenser, protéger, entretenir et restaurer les monuments historiques du canton. Il conseille les propriétaires, coordonne les travaux de rénovation et veille à préserver l'authenticité et la valeur patrimoniale des bâtiments classés ou inscrits.

Mercredi 24 septembre 2025 à 18 h
Au Centre interrégional de perfectionnement (CIP), à Tramelan
(Chemin des Lovières 13 – Salle: Auditorium)

Dans le cadre de cette rencontre, les responsables des services présenteront les conditions de transformation et de rénovation, donneront des conseils techniques et pourront également répondre aux différentes questions que susciteront ces présentations.

Nous vous invitons à relayer cette invitation autour de vous; ces présentations sont publiques et sont donc ouvertes à toutes et à tous **sur inscription** par courriel à l'adresse suivante: info.cjb@be.ch, d'ici au **vendredi 5 septembre 2025**.

Notre secrétariat se tient à votre disposition pour toutes questions.

En nous réjouissant de vous accueillir à cette occasion, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Conseil du Jura bernois

La présidente: Virginie Heyer

L'assistante de la secrétaire générale: Madiana Vannevoir

Lutter efficacement contre les séneçons jacobées toxiques

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure des routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, **mais ils sont toxiques**. Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation.

Les fleurs en question peuvent être débarrassées gratuitement dans le conteneur à côté de la benne à déchets verts ou directement à la déchetterie communale dans le conteneur prévu à cet effet. En revanche, les séneçons jacobées ne doivent en aucun cas être déposées dans la benne à déchets verts.



En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin vous pouvez contacter notre Voyer chef, M. Julien Frei au N° de tél. 079 447 24 86.

**UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND
QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR
AIDER UN ENFANT.**



**Comme Zinédine Zidane, soutenez les
enfants atteints par une leucodystrophie
en Suisse!**

IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7

**Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch**

18 I PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUEVILLE

Dimanche 13 juillet

Pas de culte à la Neuveville, mais possibilité d'assister au culte à 10h à Nods.

Dimanche 20 juillet

10h, à la Blanche Eglise, culte avec la pasteure Marie-Laure Krafft Golay.

Dimanche 27 juillet

Pas de culte à la Neuveville, mais possibilité d'assister au culte à 10h à Nods.

Dimanche 3 août

10h, à la Blanche Eglise, culte avec la pasteure Marianne Chappuis

Vacances

Le groupe de chant reprendra le 13 août et celui de prière le 20 août.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 13. Juli

Kein Gottesdienst in unserer Kirchgemeinde.

Sonntag, 20. Juli

9.30 Uhr, Kirche Gampelen: Regionaler Sommergottesdienst «Zu Gast in Gampelen» mit Pfr. Hans Lerch. Anschliessend Apéro.

Sonntag, 27. Juli

10.30 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Alexandre Gottet (Master-Student Theologie) und Karin Schneider (Orgel).

Sonntag, 3. August

10.30 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Taufe. Mit Pfrn. Elisabeth Tobler und Karin Schneider (Musik).

Pikettdienst

11. bis 20. Juli: Pfr. Heiner Schubert (Telefon 032 315 11 09)
24. Juli bis 3. August: Pfrn. Hulda Gerber (Telefon 032 315 11 09)
4. bis 30. August: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 13 juillet 2025, 10.00,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville
Dimanche 20 juillet 2025, 10.00,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville
Dimanche 27 juillet 2025, 10.00,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville
Dimanche 3 août 2025, 10.00,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville
Dimanche 10 août 2025, 10.00,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Et si j'inscrivais mon enfant au caté?

Après les vacances d'été, à la rentrée scolaire, de nombreux enfants prendront le chemin de l'école pour la 1^{ère} fois. Le caté de l'Eglise catholique commence, lui aussi, dès la 3H et plus tard aussi car c'est le cheminement de toute une vie...

Vos enfants cherchent des réponses et vous souhaiteriez qu'ils découvrent les richesses de la foi?

La catéchèse et une porte ouverte sur la vie. Découvrir Jésus, expérimenter l'Amour de Dieu le Père, partager avec d'autres la Parole, prier, apprendre à vivre en chrétien.ne: tout cela, votre enfant peut le vivre au caté, dans une relation de confiance. Guidé.e par la communauté chrétienne, touché.e par l'Esprit-Saint, votre fils / fille sera éveillé.e au trésor de la Foi.

Les méthodes pédagogiques au caté ont profondément évolué. Désormais, il s'agit surtout de faire découvrir que la foi n'est pas seulement un savoir à apprendre, mais une façon de vivre avec le Christ, jour après jour. Bienvenue à votre enfant ou votre jeune, quel que soit son âge!

Renseignements et inscriptions

Unité pastorale Bienne-La Neuveville
Tél. 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

Baptême des enfants en âge de scolarité

Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débiter après les vacances d'automne.

Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Dimanche 6 juillet

Culte à La Blanche Eglise, La Neuveville, 10h00

Dimanche 13 juillet

Culte à l'église de Nods, 10h00

Dimanche 20 juillet

Culte à l'église de Diesse, 10h00, service de voiture, voir ci-dessous

Dimanche 27 juillet

Culte à l'église de Nods, 10h00

Dimanche 3 août

Culte à l'église de Diesse, 10h00, service de voiture, voir ci-dessous

Dimanche 10 août

Culte à La Blanche Eglise, La Neuveville, 10h00

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 13 juillet 2025

10h, culte à Nods.

Dimanche 20 juillet 2025

10h, culte à La Neuveville.

Dimanche 27 juillet 2025

10h, culte à Nods.

Dimanche 3 août 2025

10h, culte à Diesse et à La Neuveville.

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchèse professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,
079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUEVILLE

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h jusqu'au 26 octobre 2025.
Exposition temporaire: Max Pfänder, du trait au bronze
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Nouvelle exposition: Lâset | les Vendanges
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT

RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

EXPOSITION PHOTOS « NATURE »

À Mon-Repos de Willy Gentil
Du 8 juillet au 26 septembre

Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.



Paralysie



Troubles de la vue



Troubles de la parole

144

Numéro d'urgence

www.attaqucerebrale.ch



Fondation Suisse de Cardiologie

Téléphone 031 388 80 80
CP dons 10-65-9